

ORIENTATIONS

Les



Budgétaires

2022

**TERRITOIRE
DE LA CÔTE OUEST**

SAINT-LEU · TROIS-BASSINS
SAINT-PAUL · LE PORT · LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le



ID : 974-249740101-20211126-2021_111_CC_3-DE



Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le



ID : 974-249740101-20211126-2021_111_CC_3-DE

SOMMAIRE

2020-2026 : UN MANDAT DE RÉALISATIONS	4
LES AXES DE LA MANDATURE 2020-2026	6
I – LE CADRE GÉNÉRAL POUR 2022	10
II – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2022	12
AXE 1	
– RÉALISER UNE POLITIQUE D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE	18
AXE 2	
– OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ	24
AXE 3	
– RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	30
AXE 4	
– PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	37
III – DES MOYENS MOBILISÉS POUR LA RÉALISATION DES PROJETS	41
IV – RAPPORT SUR L’ÉVOLUTION, LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL	44
V – PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DU TCO	50



2020-2026 : UN MANDAT DE RÉALISATIONS

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 974-249740101-20211126-2021_111_CC_3-DE



Notre intercommunalité célébrera les 20 ans de sa création au 1er janvier 2022. Certains constats s'imposent :

Le TCO la communauté d'agglomération est pleinement ancrée dans le paysage institutionnel réunionnais, au service des 216 000 habitants de ses 5 communes membres, et contribue à l'aménagement, au développement de La Réunion et à l'ouverture sur le monde.

Les réformes législatives relatives à l'élection des conseillers communautaires, ainsi que le transfert de nouvelles compétences et de nouvelles responsabilités importantes ont affirmé la légitimité de notre institution.

Ces évolutions ont placé le TCO sur le territoire au plus près de ses habitants, des acteurs économiques et socio-culturels.

La première année de la mandature a permis de poser les bases du projet de construction d'un territoire solidaire et d'excellence, et d'impulser une nouvelle dynamique vi-

sant à concrétiser et mettre en œuvre nos projets.

Les orientations budgétaires pour 2022, au-delà d'éclairer le débat sur la préparation du prochain budget, sont l'occasion de poser les axes stratégiques qui guideront notre action pendant cette mandature notamment par la dynamisation de nos investissements face à un contexte marqué par des défis d'ampleur et des incertitudes.

En effet, les défis à relever sont majeurs. Ils résultent de facteurs d'ordre conjoncturel, consécutifs à la crise sanitaire et à ses impacts sur les conditions et modes de vie quotidiens des Réunionnais, sur l'organisation de notre économie insulaire, sur la vie culturelle et sportive, sur la mise en œuvre des politiques publiques et le fonctionnement des collectivités locales.

Ces défis sont aussi structurels liés à notre démographie, aux mutations économiques et aux bouleversements climatiques qui n'épargnent pas notre île et a fortiori notre territoire.



La Réunion n'a pas encore achevé sa transition démographique et verra sa population augmenter de plus de 200 000 habitants à l'horizon 2035. Notre territoire devrait selon les prévisions en accueillir plus de 20 000 habitants.

La crise sanitaire a révélé des fragilités de notre île en particulier sur les conditions d'approvisionnement, le niveau des prix des importations, les difficultés d'exportation de certains produits. Cette situation a (re)posé le problème de notre dépendance et a conduit l'ensemble des acteurs économiques à réfléchir à un modèle de développement davantage fondé sur la production locale, les circuits courts et l'insertion de La Réunion dans son environnement régional.

Un autre défi d'envergure est celui du réchauffement climatique auquel les petites îles telles que La Réunion sont particulièrement vulnérables, eu égard à l'aggravation avérée des phénomènes climatiques. Le territoire du TCO est de ce fait exposé, compte tenu de ses caractéristiques natu-

relles et urbaines, aux risques d'inondation, de submersion marine, d'érosion du trait de côte ainsi qu'aux épisodes de sécheresse.

En d'autres termes, nous devons être pleinement mobilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et croissants de notre population, de nos usagers et de nos forces vives en matière de logements, d'emplois, de déplacements, de gestion des déchets, de foncier économique, d'offre culturelle, tout en créant les conditions d'un développement du territoire durable, dynamique et solidaire à long terme.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, notre vision et notre ambition sont, à partir de nos atouts et de nos potentiels, de :

- **Réaliser une politique d'aménagement et de développement économique ambitieuse ;**
- **Offrir des services publics de qualité ;**
- **Renforcer nos politiques de cohésion sociale et territoriale ;**
- **Préparer notre territoire aux défis du changement climatique.**

L'objectif sera, dès 2022, de mettre en œuvre des outils et des dispositifs volontaristes pour concrétiser les projets et les chantiers prioritaires.

Le TCO a aussi pour ambition d'être un territoire de proximité avec une gouvernance politique collégiale, et une association étroite des habitants, des forces vives économiques et socio-culturelles.

Il s'agira, enfin, de faire prévaloir la collaboration avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) ainsi qu'avec les autres EPCI afin de donner de la cohérence à nos politiques et d'optimiser nos moyens d'intervention.

Cette mandature sera bien celle des «Réalizations». Et l'année 2022 sera le point de départ de la mise en chantier de notre territoire.

Le 1^{er} janvier 2022, notre Communauté d'Agglomération fêtera ses 20 ans d'existence. Elle est ainsi à la croisée des chemins. Le projet de territoire Ouest 2040 lui permettra de redéfinir un nouveau cadre de développement.

Compte tenu de ses missions et interventions, le TCO est devenu une institution reconnue. L'année à venir sera ponctuée de nombreux événements qui lui permettront de réaffirmer son identité et son rôle.

Emmanuel SERAPHIN
Président du TCO

INTRODUCTION



L'Ouest est un territoire attractif et prometteur pour l'avenir de La Réunion. Il concentre sur une superficie de seulement 537 km² (21,5 % de la surface de l'île), des atouts indéniables avec un potentiel de foncier disponible à développer, une vaste zone balnéaire, une partie du Parc National avec notamment le Cirque de Mafate, le Grand Bénare, la réserve de l'Etang de Saint-Paul labellisée RAMSAR et la Réserve Marine. Ce patrimoine naturel exceptionnel, avec les opportunités qui en découlent sur le plan économique, confère au territoire Ouest une dimension dont le rayonnement et l'influence dépassent son propre périmètre géographique.

La Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) est la plus peuplée avec 216 000 habitants, soit 25% de la population totale de l'île.

Au plan géographique, **l'Ouest est un territoire** spectaculaire, contrasté et contraignant, organisé en 3 ensembles morphologiques avec :

- le cirque de Mafate le plus singulier des 3 cirques du fait de son enclavement physique ;
- la grande planèze de l'Ouest qui s'étend sur près de 30 Km au droit de la Rivière des Galets jusqu'au sud du territoire, cette planèze s'étend sur 35 000 ha et forme la majorité du territoire des 3 communes de Saint-Paul, de Trois-Bassins et de Saint-Leu ;
- et enfin, le littoral relativement plat et très urbanisé.

L'occupation de l'espace s'organise autour de 3 types de destination, sur les 54 000 Ha du territoire, 15% (8000 Ha) sont destinés aux usages urbains, économiques et d'habitation. Sur la surface restante, 14 200 Ha (26%) sont à vocation agricole et pastorale et 31 800 (59%) sont des zones naturelles. L'espace utile aménageable pour des activités humaines et économiques ne représente que 40% du territoire.

La géographie physique et le zonage du territoire conduisent à des disparités territoriales importantes entre les Hauts et la zone des mi-pentes et le littoral en matière d'accès aux services et aux équipements publics, de mobilité et de déplacement, d'accès à l'emploi et au marché du travail.

Au plan économique, avec 30% des entreprises (16 850 entreprises INSEE 2018) le tissu d'entreprises est relativement dense. Les activités de commerce, d'hébergement, de restauration et des services sont prépondérantes et constituent 76% des entreprises installées sur le territoire. L'Ouest se distingue avec un tissu industriel plus important (13% contre 9% dans le reste de l'île). En matière de foncier économique, le TCO concentre 42% des surfaces vouées à l'accueil des entreprises et au développement de l'immobilier d'entreprises. Un potentiel de 250 ha à aménager est à mobiliser pour les besoins futurs.

Le TCO dispose d'un réel potentiel économique pouvant accueillir des espaces d'aménagement et de développement de futures zones d'activités économiques, notamment au travers de l'Ecocité tropicale et insulaire. Le développement économique de l'Ouest s'appuie sur des infrastructures essentielles à l'essor de La Réunion à l'instar de la Route des Tamarins, et de l'unique Grand Port Maritime, 4^{ème} port français, par lequel transitent 5 millions de tonnes de marchandises et 375 000 conteneurs chaque année.

Dans le domaine du tourisme, l'Ouest bénéficie d'une vaste zone balnéaire, vitrine de La Réunion, qui attire les habitants de toute l'île ainsi que les touristes du monde entier. De plus, 3 des 6 ports de plaisance de l'île se situent sur le territoire du TCO. Des potentiels de développement de ces infrastructures par leur modernisation laissent espérer un potentiel économique

et d'attractivité importante. En matière de structures d'accueil et d'hébergements, notre territoire concentre près de la moitié des établissements (49 hôtels et 1 866 chambres soit 45% du parc réunionnais en termes d'hôtels et 54% en termes de chambres). A cela s'ajoutent d'autres types d'hébergement notamment en agro-tourisme.

Malgré ce dynamisme, l'Ouest connaît encore des difficultés sociales importantes avec un taux de chômage de 21,9% chez les 15-64 ans (INSEE 2018) en lien notamment avec la petite taille des entreprises qui pour 74% d'entre elles n'ont aucun salarié.

En matière d'habitat, l'Ouest est la 2^{ème} zone la plus demandée en termes de logement social avec seulement 1460 attributions en 2020 pour 8754 demandes actives. Le taux de pauvreté en 2018 était encore à 35,6% avec des défis importants à relever en termes de précarité, d'exclusion, de logements insalubres et de déplacements. Pour répondre à la demande, il est indispensable de mettre en place une vraie stratégie foncière afin de relancer la production de logements ; démarche déjà initiée dans le cadre du PAFI (plan d'action foncier intercommunal) qu'il convient de contractualiser avec les partenaires.

Face à un espace géographique contrasté et à un contexte économique et social dynamique mais dénotant encore des inégalités, les élus de la mandature 2020-2026 ont fixé les priorités et un nouveau cap dans la mise en oeuvre des compétences et des domaines d'interventions de la Communauté d'Agglomération.

Le TCO, s'engage à faire de l'Ouest **un territoire de projets** qui combine développement économique et transition écologique, amélioration des services publics et équilibre territorial notamment entre les Hauts et les Bas ainsi que la préservation du cadre et de l'art de vivre local. Cet objectif s'inscrit dans une démarche de solidarité, de proximité et de transparence avec ses habitants et avec ses communes membres ainsi que dans le cadre d'une gouvernance renouvelée.

Notre ambition vise à faire du TCO :

- **Un territoire solidaire et responsable** qui garantit la cohésion sociale et fait de la lutte contre toutes les formes d'exclusion sa priorité. Cette cohésion doit se décliner au niveau intercommunal dans un développement équilibré des communes, entre les Hauts et les Bas et entre les zones urbaines et les zones rurales. La responsabilité nous engage et notre mandature sera le catalyseur dans la réalisation des projets d'investissement au service de l'intérêt général.

- **Un territoire de proximité** avec une gouvernance renforcée et collégiale avec les communes du TCO mais également en proximité avec les habitants, au travers d'une véritable démarche de démocratie participative locale. Ainsi,

le projet de territoire du TCO Ouest 2040 sera conçu dans le cadre d'une large concertation avec les communes, les acteurs socio-économiques et les habitants du territoire au travers d'ateliers sur l'ensemble du territoire. La participation des forces vives du territoire et des habitants sera au coeur de notre action par la relance du Conseil de Développement et la mise en place d'un comité des habitants, instances garantes de la prise en compte de la participation de la société civile à ses décisions.

Les priorités de la mandature 2020-2026 se déclinent selon les 4 axes stratégiques suivants :

1. RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE

Le TCO est un territoire dynamique qui combine plusieurs atouts tels que des infrastructures et des équipements de qualité, des sites remarquables (Mafate, « patrimoine mondial », Sentier Littoral Ouest, Réserve de l'Étang, Réserve Marine...), une population jeune, un foncier et une densité économique forte, une offre commerciale importante, des équipements touristiques, culturels abondants, et un écosystème d'acteurs mobilisé. Ces avantages ouvrent des perspectives à l'intercommunalité en matière d'aménagement comme celui du cœur d'agglomération (projet d'aménagement d'Ecocité), ceux portés par les communes, et enfin celui de l'aménagement du littoral et des bourgs des Hauts. Le Territoire de la Côte Ouest dispose d'indéniables atouts et de potentiel qui lui procurent une forte attractivité. Il s'agit de créer les conditions au travers des outils de planification et d'aménagement du territoire et de réaliser les investissements indispensables à la relance de l'économie et du tourisme.

Il convient de libérer ce potentiel afin de créer des emplois et produire de la richesse. Ainsi, en matière de développement économique, la priorité sera de lever les obstacles pour mobiliser pleinement le foncier disponible et produire l'immobilier d'entreprise pour répondre à la forte demande des acteurs du territoire ainsi que celles venant de l'extérieur.

La structuration des filières stratégiques (l'agro-alimentaire, l'économie circulaire, le numérique...) pour le territoire sera au cœur des actions de cette mandature. Il s'agira de concrétiser les engagements pris avec les partenaires au travers des contrats signés notamment le Contrat Territoire d'Industrie.

Ce futur contrat s'attachera à donner de la cohérence à l'ensemble des démarches contractuelles en favorisant la convergence entre les différents dispositifs, tout en recherchant la souplesse de gestion et la simplification pour l'accès aux crédits.

En ce qui concerne le tourisme, la stratégie sera redéfinie

à la lumière des évolutions constatées dans les pratiques touristiques locales résultant de la crise sanitaire qui a fortement impacté ce secteur. La promotion et le soutien aux acteurs du tourisme, la modernisation des ports de plaisance et la valorisation de l'économie bleue, l'aménagement et la gestion des sites et équipements touristiques constituent le socle de nos interventions.

Par ailleurs, en cohérence avec ses compétences et l'intervention des principaux partenaires (Etat, Région, Département), le TCO s'engage dans une politique d'ouverture au travers d'une coopération décentralisée avec les pays de la zone Océan Indien en matière de solidarité internationale, d'échanges culturels et de co-développement local.

Ces orientations s'inscrivent dans une démarche d'innovation dont l'objectif est de développer un nouveau modèle économique durable au service d'une réelle transition écologique et industrielle.

Les actions de cet axe durant la mandature sont articulées autour des orientations stratégiques ci-dessous :

- Refonder et rendre opérationnel le projet d'aménagement stratégique du TCO ;
- Réaliser les projets structurants du territoire ;
- Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest ;
- Développer une stratégie touristique durable et résiliente ;
- Structurer une politique de coopération décentralisée ;

2. OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

Les évolutions législatives et réglementaires successives ont confié aux intercommunalités des compétences majeures sur des services en lien direct aux usagers du territoire.

La qualité et la régularité de ces services rendus aux usagers seront au cœur des préoccupations. Ces interventions se déclineront dans les domaines de la gestion des déchets, l'errance animale, des transports urbains et scolaires, de l'eau et de l'assainissement.

S'agissant de la gestion des déchets, des exigences nouvelles imposées par les lois successives conduisent à la redéfinition et à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie.

Outre la poursuite des actions de sensibilisation et d'accompagnement en matière d'errance animale, le TCO réalisera un centre animalier doté d'une fourrière animale et d'un refuge afin de permettre le sauvetage des animaux domestiques.

Sur les volets eau et assainissement, les actions sont prévues dans le cadre du Contrat de Progrès signé avec différents partenaires institutionnels. Ce sont ainsi 195 M€ d'investissement qui sont inscrits dans ces domaines sur la période 2020-2024. Par ailleurs, sur le plan stratégique seront engagés les travaux pour la réalisation des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les réflexions sur l'harmonisation du prix de l'eau pour les usagers du territoire.

Enfin, dans le domaine des transports et mobilités, nos actions porteront sur la performance du réseau « Kar'Ouest », la consolidation de l'armature territoriale pour une mobilité durable par la réalisation des lignes de bus à haut niveau de service, les itinéraires privilégiés, le transport par câbles et le développement des mobilités alternatives.

Les interventions de cet axe au cours du mandat sont articulées autour des objectifs suivants :

- Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale
- Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires ainsi que le développement des mobilités durables ;
- Offrir à la population une eau de qualité ;
- Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux.

3. RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Une meilleure coopération entre et avec les communes membres de l'intercommunalité ainsi que l'association et la concertation avec la population sont des engagements forts pour cette mandature. Par ailleurs, la solidarité, l'accès aux services et l'offre de solutions en réponse aux besoins fondamentaux des populations les plus fragiles sont des préoccupations fortes qui guideront nos actions et décisions.

Dans ce cadre, il s'agit en premier lieu de définir les modes de participation des communes et d'association des citoyens aux décisions et réflexions de l'intercommunalité au travers d'une gouvernance rénovée et collégiale. La relance du Conseil de Développement (CODEV), la mise en place d'un comité des habitants et la participation des habitants aux ateliers dans le cadre du projet du territoire du TCO Ouest 2040 sont autant d'exemples qui participent de cette démarche. Par ailleurs, le TCO souhaite être au plus près des populations et des espaces reculés du territoire dans une politique de rééquilibrage territorialisée à l'échelle de l'intercommunalité. Ces volontés trouvent leurs déclinaisons au travers de l'élaboration du Projet de Territoire Ouest 2040 qui associera très largement (via différents types et modalités de concertation) la population du TCO voire au-delà ainsi que l'ensemble des forces vives et acteurs du territoire dans le cadre des ateliers du territoire.

Par ailleurs, la prise en compte des besoins de base des habitants pour un cadre de vie amélioré et propice à leur expression sont les préoccupations affichées de ce mandat. Au regard de la situation de notre territoire, une orientation stratégique forte de cette mandature est le développement d'une politique de l'habitat et du logement volontariste. Plusieurs actions seront ainsi mises en place ou renforcées conformément au plan d'actions du PLH. Par ailleurs, la solidarité envers les populations les plus fragiles sera amplifiée à travers la nouvelle stratégie mise en place dans le cadre du Plan Local d'Insertion et d'Emploi

(PLIE) 2022-2027, en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, ainsi que par le développement de l'Economie Sociale et Solidaire ou encore du développement des Hauts. Enfin, une véritable politique coordonnée en matière de développement de la culture, de la diffusion culturelle et d'enseignements artistiques pour faire du TCO un foyer culturel de référence, sera mise en œuvre.

Au cours de cette mandature, les actions seront déclinées au travers des orientations stratégiques ci-dessous :

- Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité ;
- Piloter la transformation numérique du territoire ;
- Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat ;
- Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants sur le reste du territoire ;
- Développer l'insertion et l'Economie Sociale et Solidaire comme leviers de la création d'emplois solidaires ;
- Faire du Territoire Ouest un foyer culturel de référence.

4. PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les rapports successifs du GIEC alertent depuis plusieurs années sur les conséquences du changement climatique et les facteurs qui y concourent. Les îles, et notamment La Réunion, sont particulièrement exposées.

La conférence de Paris a pris des engagements afin de limiter l'accélération du phénomène. Nous devons dès à présent prendre notre part, tant sur la réduction des facteurs aggravant que sur l'anticipation de ses effets.

En plus des risques liés à la mer, la géographie montagneuse de La Réunion et les événements météorologiques dangereux sont des facteurs de risques importants en particulier par les phénomènes d'inondation et d'érosion. Sur notre territoire, le PPR identifie plusieurs zones en risque inondation à des degrés d'importances différentes. Pour les zones les plus à risques, 2 PAPI (Plan d'Action Prévention Inondations) sont en cours de réalisation sur la Rivière des Galets et l'Ermitage. Par ailleurs, relever les défis dus au changement climatique induit un changement de comportement et de stratégie dans les orientations du modèle de développement ayant fortement recours aux énergies fossiles.

C'est dans ce cadre que le TCO s'est engagé fin 2019, dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE) et qu'il a signé un contrat d'objectifs Territoire Energie Climat avec l'ADEME pour 3 ans (2021/2023). Ainsi, le TCO a initié une dynamique qui mobilise tous les acteurs du territoire sur les enjeux du développement durable que sont : le développement de nouvelles mobilités propres, la réalisation d'un Plan Climat Air Energie PCAE, l'utilisation du numérique pour protéger l'environnement, le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle, la mise en place d'une stratégie

EnR,... Le TCO structure la stratégie d'aménagement autour de la première Ecocité. Celle-ci constitue à ce titre un espace unique d'expérimentation et de développement de nouveaux modèles d'organisation du territoire, d'aménagement, de construction, mais également de mobilité, d'environnement, de réseaux et de communication.

Les orientations stratégiques en lien avec les enjeux présentés ci-avant se déclineront en 3 axes prioritaires :

- Protéger les populations exposées aux risques naturels ;
- Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire ;
- Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire ;
- Développer la pratique des mobilités durables.

Ce sont ces 4 grands axes qui guideront les actions de notre mandature. Ils seront ajustés au regard des orientations et plan d'actions qui résulteront du grand chantier en cours de réalisation sur le Projet de Territoire Ouest 2040.

L'objectif premier de ce mandat est la réalisation des projets par leur mise en chantier. Ainsi, un mandat de réalisation nécessite une administration organisée à la hauteur de nos ambitions. Pour la mise en œuvre du projet de mandature et la réalisation des priorités définies, des engagements sont pris pour une gestion optimisée et un accompagnement à la montée en compétences de tous les agents dans le cadre d'un plan de formation adapté. Par ailleurs, un accent fort sera mis sur l'optimisation des outils numériques de travail déjà très présents au TCO. L'objectif sera d'améliorer et de faciliter les tâches au quotidien des agents.

L'EPCI, l'établissement s'engagera également dans une stratégie d'achat performante, durable et sociale, en interne comme en externe.

Les intercommunalités font partie du paysage institutionnel et acquièrent de plus en plus de légitimité au regard des compétences majeures qu'elles assurent. La communication et l'information sont des vecteurs essentiels de relation avec les usagers et l'ensemble des acteurs. Le TCO est déjà très actif dans ce domaine mais nous devons poursuivre nos efforts et nos actions pour consolider la construction de l'identité du TCO. Toutes les opportunités seront exploitées en matière d'information et de communication, comme par exemple, le « projet de territoire Ouest 2040 », au travers de ses ateliers citoyens, le lancement du grand projet d'aménagement de la ZAC « Cambaie ».

I – LE CADRE GÉNÉRAL ET FINANCIER POUR 2022



A- LE CONTEXTE NATIONAL

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise économique qui permet d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques. L'activité économique devrait retrouver son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021. Le PLF 2022 prévoit ainsi un niveau de croissance de +4% pour l'année à venir.

Pour ce dernier PLF du quinquennat, les mesures relatives aux collectivités locales sont les suivantes :

- pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 M€ de Dotations de Soutien à l'Investissement (DSIL), auxquels s'ajouteront 500 M€ de dotations exceptionnelles prévus dans le plan de relance ;
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total ;
- les contrats de Cahors ne seront pas reconduits avant les élections présidentielles. Cependant, le Gouvernement actuel évoque la création d'une règle pluriannuelle des finances publiques à valeur constitutionnelle pour une bonne maîtrise des finances publiques, l'objectif étant de contraindre par voie constitutionnelle

l'évolution des charges de fonctionnement des collectivités. Il reste à voir en pratique comment cette règle sera mise en œuvre.

B- LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DU TCO

1 - Une crise sanitaire qui perdure, avec un impact potentiel sur l'évolution des recettes de fonctionnement

Le TCO perçoit dans son panier fiscal, une partie de recettes assises sur la valeur ajoutée et l'activité économique des entreprises. Compte tenu des modalités de calcul et de reversement de celles-ci par l'Etat, l'impact de la crise sanitaire 2020 pourrait affecter l'évolution des recettes de fonctionnement en 2022.

Le projet de Budget Primitif (BP 2022) intégrera ainsi une baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de 4% (conforme aux prévisions établies au niveau national). En effet, le produit encaissé par l'Etat en 2021 et reversé aux collectivités l'année suivante le sera sur la base de la valeur ajoutée de l'exercice 2020.

Les autres recettes fiscales augmenteraient de 1,9%, compte tenu de la dynamique des bases taxables (Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Taxes sur les surfaces Commerciales). Cette évolution sera à confirmer suite à la notification des bases prévisionnelles 2022.

2 - Une situation financière consolidée, des efforts à maintenir

Les ratios financiers du compte administratif 2020 se présentent comme suit :

- une épargne brute de 30 M€ ;
- une épargne nette de 22,5 M€ ;
- un encours de dette hors portage EPFR en baisse de -8%, soit 72 M€ ;
- un ratio dynamique de désendettement de 3,8 ans en incluant Ecocité (hors Cambaie, ce ratio est de 2,4 ans).

L'épargne nette dégagée a permis de financer l'intégralité des dépenses d'investissement 2020 sans recours à l'emprunt.

Pour 2022 et les exercices suivants, le TCO souhaite maintenir un niveau d'épargne suffisant pour financer la nouvelle programmation des investissements (cible de 15 à 20% d'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement).

3 - Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2020-2040 à préfigurer, feuille de route du mandat de réalisation

Le Président du TCO a donné à cette mandature une priorité à la réalisation des investissements en faveur du territoire et des usagers, avec la mise en œuvre des projets dans le respect des principes de solidarité, de proximité et d'équilibre.

Les actions s'articuleront autour des axes suivants :

- une stratégie pluriannuelle à définir pour le nouveau Projet de Territoire Ouest 2040 ; les « Ateliers du Territoire » qui se dérouleront tout au long de l'année 2021 et début 2022 contribueront à l'actualisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) ;
- des enjeux majeurs identifiés : l'eau, l'environnement et les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'équilibre territorial et la relance de l'économie.

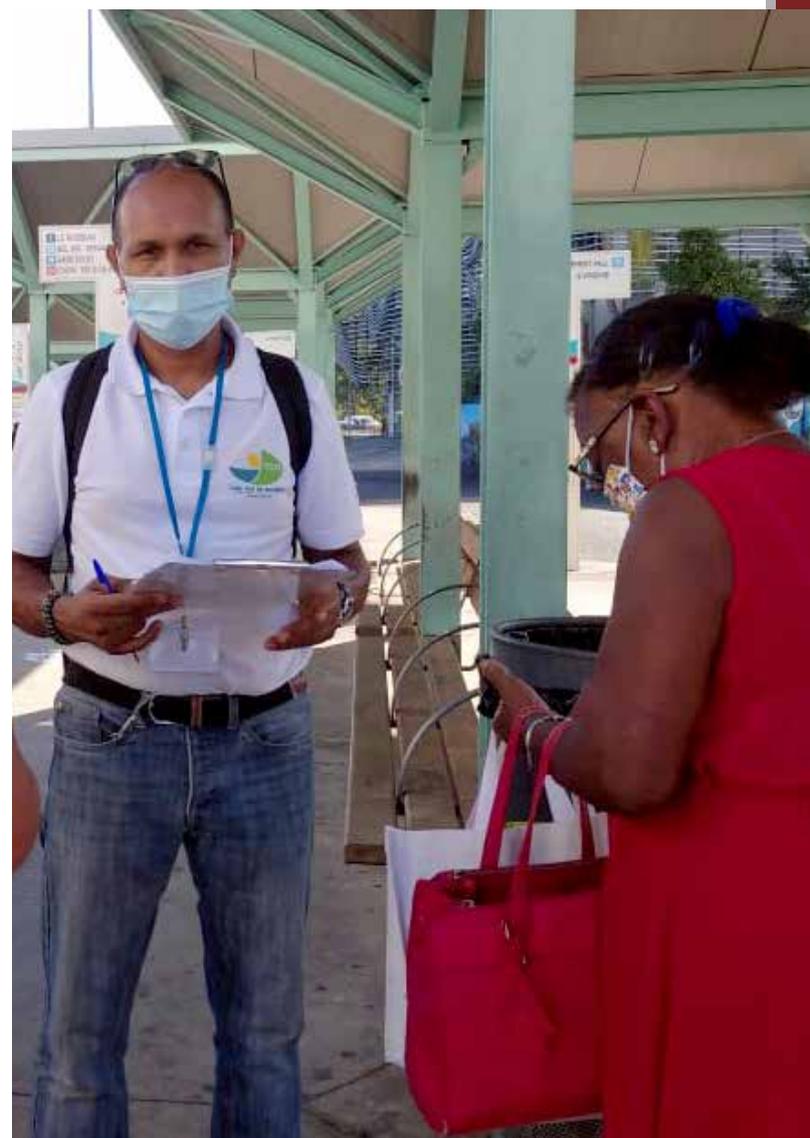
Dans l'attente de l'élaboration du Projet de Territoire Ouest 2040 et du Plan Pluriannuel d'Investissements associé, il s'agira, dans le cadre des orientations budgétaires 2022, d'actualiser le PPI 2020-2026 pour accélérer la mise en chantier des projets programmés.

La Société Publique Locale (SPL) Grand Ouest, outil d'aménagement, de restructuration et de développement sera un atout supplémentaire pour la mandature de réalisation.

4- La consolidation des transferts de compétences

Les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe entre les communes et l'intercommunalité (Zones d'activités, GEMAPI, Eau et Assainissement, Eaux Pluviales) ont largement modifié le champ d'intervention du TCO. En l'absence de nouveau transfert règlementaire, l'année 2022 sera consacrée à la consolidation des champs de compétence de l'agglomération, notamment l'Eau et l'Assainissement, ainsi qu'à une première évaluation des charges liées à ces derniers transferts par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le transfert des polices spéciales déchets et assainissement à l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2021, s'accompagnera en 2022 de la mise en place d'un service pleinement opérationnel tant pour le volet sensibilisation que le volet prévention et répression auprès des usagers.



II - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2022

A- BUDGET PRINCIPAL

La maîtrise des grands équilibres financiers s'articule autour d'un axe clé :

- maintenir une capacité d'investissement cohérente avec les marges de manœuvre.

La préservation des équilibres financiers du TCO est une priorité. Le TCO poursuivra les efforts pour garantir une qualité de service à l'utilisateur tant au niveau de l'environnement que des transports. Afin de répondre au mieux à la demande de l'utilisateur et adapter le territoire Ouest aux enjeux de demain, il est proposé de poursuivre la démarche d'évaluation des politiques publiques engagés depuis 2017. Il s'agira de promouvoir les politiques qui ont démontré leur efficacité et de redéfinir celles qui ne répondent plus aux attentes du territoire et de l'utilisateur.

Le projet de Loi de Finances 2022 ne prévoit pas le renouvellement, à ce stade, des contrats financiers Etat/Collectivités. Néanmoins, le taux d'évolution des charges de fonctionnement 2022 sera limité comme sur la période 2018-2020 à +1,5% par rapport à 2021 afin de maintenir un niveau d'épargne nette nécessaire au financement des investissements.

Sur cette base, le niveau maximum des dépenses réelles de fonctionnement serait de 132,9 M€ pour 2022.

BUDGET PRINCIPAL	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Produits de fonctionnement (hors cessions)	158 134 162	151 603 784	153 571 114
<i>Recettes réelles de l'exercice</i>	158 134 162	151 603 784	153 571 114
- Charges de fonctionnement	126 765 221	128 269 120	131 894 377
Epargne de gestion	31 368 941	23 334 664	21 676 736
- Intérêts de la dette	1 359 096	1 300 000	1 091 930
Epargne brute	30 009 845	22 034 664	20 584 806
- Capital de la dette	7 555 514	6 500 000	6 531 900
Epargne nette	22 454 331	15 534 664	14 052 906

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	24 190 953	32 922 080	40 629 620
<i>Dépenses réelles de l'exercice</i>		32 922 080	40 629 620
- Epargne nette	22 454 331	15 534 664	14 052 906
- Recettes d'investissement	11 653 595	11 887 416	12 390 000
<i>Cessions</i>	7 661 594	2 400 000	2 400 000
<i>FCTVA</i>	1 511 862	2 990 000	2 990 000
<i>Subventions et participations</i>	2 480 139	6 497 416	7 000 000
= Emprunt d'équilibre	-	5 500 000	14 186 714

Les principales actions à mettre en œuvre en matière d'exécution des dépenses se déclinent comme suit :

- un service public de qualité en capacité de s'adapter aux nouveaux enjeux des politiques publiques au service des besoins des citoyens ;
- une gestion saine et rigoureuse des deniers publics.

- La recherche de nouvelles pistes d'économies : Le TCO entend se fixer des objectifs de maîtrise de certains postes de dépenses : optimisation des frais générés par la gestion du parc automobile, des frais de gardiennage sur les différents sites, ainsi que sur les autres postes correspondant aux frais généraux.

- L'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour tout projet d'investissement : initier une démarche de plan pluriannuel de fonctionnement.

- L'optimisation de la masse salariale
La politique des Ressources Humaines est un enjeu majeur et un levier essentiel pour garantir :

- L'analyse des coûts des prestations confiées aux satellites : Il s'agira de suivre l'activité des satellites de l'EPCI (SEM, et SPL notamment) afin d'identifier leurs difficultés, leurs perspectives et les risques opérationnels, financiers et juridiques. Suite aux audits de CYCLEA et de la SEMTO réalisés en 2021, des pistes d'optimisation seront mises en œuvre dès 2022 afin d'améliorer le service à l'usager.

L'optimisation des recettes de fonctionnement repose sur :

- **La poursuite des activités de l'Observatoire Fiscal :**
Le TCO ne souhaite pas augmenter les taux de la fiscalité directe. L'objectif est de fiabiliser au mieux les bases fiscales. Cette mission relève de l'Observatoire Fiscal de l'intercommunalité. Les informations recensées par les enquêteurs permettent d'améliorer la qualité des bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour optimiser le produit issu de la taxation. Une collaboration a été mise en place avec les services de la Direction Régionale des Finances Publiques pour restituer le travail de terrain. Cette collaboration se poursuivra en 2022 dans le cadre de la convention de partenariat de gestion de la fiscalité directe locale.

Par ailleurs, depuis 2020, le TCO a mis en place des conventions de mutualisation avec ses communes membres. Il s'agit de mieux maîtriser les leviers de la fiscalité foncière sur le territoire en associant les communes et permettre la mutualisation des coûts engendrés par le fonctionnement d'un observatoire fiscal.

Pour la compétence tourisme, le TCO perçoit la taxe de séjour depuis 2014. La recette annuelle, de l'ordre de 1 M€ (1,2 M€ avant la crise sanitaire), est intégralement reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTIO).

Pour garantir l'équité de cette provenant de la recherche des hébergeurs non déclarés. Ainsi pour 2020, le nombre d'hébergements identifiés comme non déclarés était de 42. Cette action sera reconduite en 2022.

• Une tarification des services publics à l'usager en adéquation avec le service rendu

En matière d'environnement, le TCO a déployé la Redevance Spéciale depuis 2019. Cette redevance s'applique proportionnellement au service rendu aux professionnels et établissements publics qui produisent des déchets ménagers et assimilés. De nouveaux contrats seront formalisés en 2022 pour une recette évaluée à 0,4 M€. Sur le territoire, 6 500 producteurs de déchets en seraient redevables, avec une recette potentielle de 1 M€ à terme (les 4 autres EPCI de l'île l'ont déjà instaurée avec une recette entre 300 000 et 700 000 €/an).

Maintenir une capacité d'investissement cohérente avec ses marges de manœuvre

Pour 2022, une enveloppe de 40,6 M€ sera consacrée à l'investissement, soit +23% par rapport au budget primitif 2021 (32,9 M€). L'objectif sera d'amorcer dès 2022 une rupture sur le niveau de réalisation constaté en section d'investissement depuis quelques années.

Aussi, le TCO veillera à solliciter le maximum de financements externes, notamment sur le Plan REACT UE (FEDER et FSE), le POE 2021-2027, en plus des aides de l'Etat (plan de relance de l'Etat, Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL)).

Les niveaux d'épargne nette dégagés depuis 2017 ont permis au TCO d'autofinancer une partie de ses investissements depuis 2019 et de se désendetter progressivement. Le stock de la dette à rembourser au 31 décembre 2021 s'élève ainsi à 65,6 M€ (contre 94 M€ en 2017).

Pour les prochains exercices, l'enjeu sera de maîtriser l'endettement avec une stratégie budgétaire et financière adaptée à la réalisation du programme d'investissement de l'actuelle mandature.

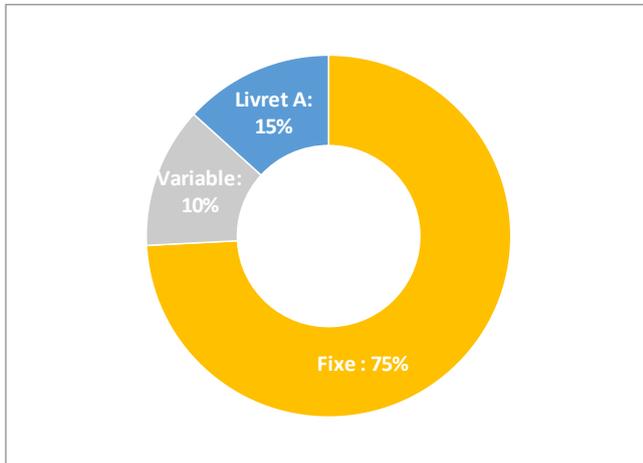


LA DETTE PROPRE DU TCO

L'encours de dette au 31 décembre 2021 s'élèverait à 65,6 M€, avec un taux moyen s'établissant à 11 ans et 4 mois.

100% de l'encours du TCO sont situés dans la zone 1A (niveau d'exposition aux risques le plus réduit) selon la charte de la classification des risques « GISSLER ».

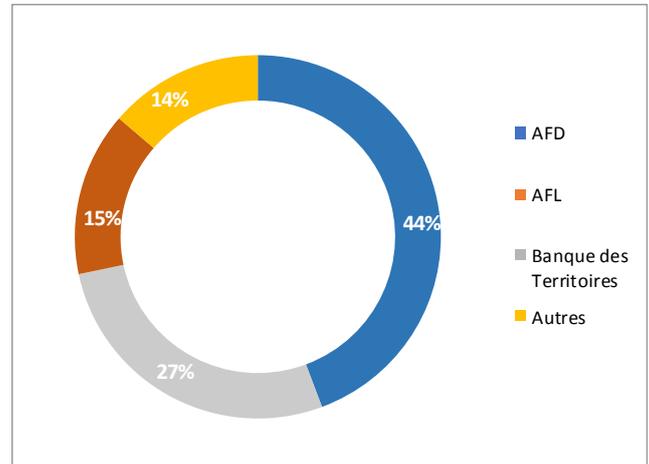
Répartition de la dette par type de taux



72% de l'encours sont à taux fixe. Le TCO bénéficie donc d'une lisibilité sur l'évolution de ses charges financières. Cependant, pour avoir plus de souplesse dans la gestion de la dette, le TCO pourrait étudier la possibilité d'avoir davantage d'emprunts à taux variable pour les nouveaux financements.

L'Agence Française de Développement (AFD) reste à ce jour un partenaire privilégié du TCO. L'adhésion du TCO à l'Agence France Locale (AFL) en 2017 lui a permis d'accé-

Répartition de la dette par prêteur



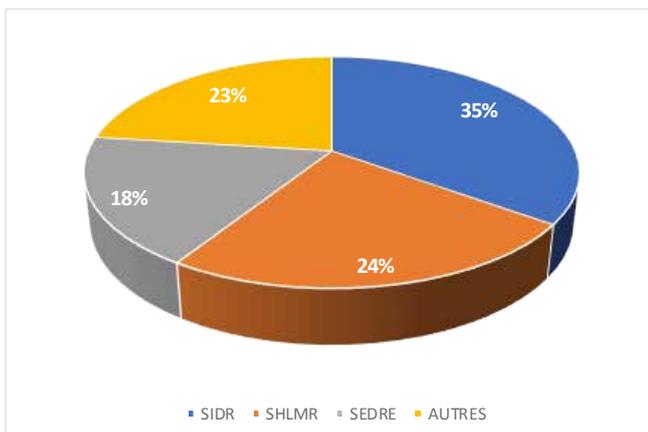
der à de la liquidité bien positionnée et à des niveaux de marges très attractifs.

Le TCO envisage de lancer ses prochaines consultations dès 2022 auprès de l'ensemble des prêteurs (AFD, Banque des Territoires, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Banque Postale...) afin de diversifier son portefeuille de partenaires et ainsi boucler le financement de son Programme Plurianuel d'Investissement.

LA DETTE GARANTIE

Au 31/12/2021, l'encours garanti s'élèverait à 287 M€, avec un taux moyen de 0,66%. La durée de vie résiduelle est de 38 ans et 7 mois. La Caisse des Dépôts représente 98,5% de cet encours, sur la base du livret A.

Répartition par bénéficiaire



À la clôture de l'exercice 2021, l'encours total (*dette propre : 65,6 M€, dettes des budgets annexes : 31 M€ et dette garantie : 287 M€*) serait de 383,6 M€ (en incluant la dette portée par l'Établissement Public Foncier de La Réunion, l'encours serait de 426,4 M€).

B- BUDGETS ANNEXES

1- RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE (RPP)

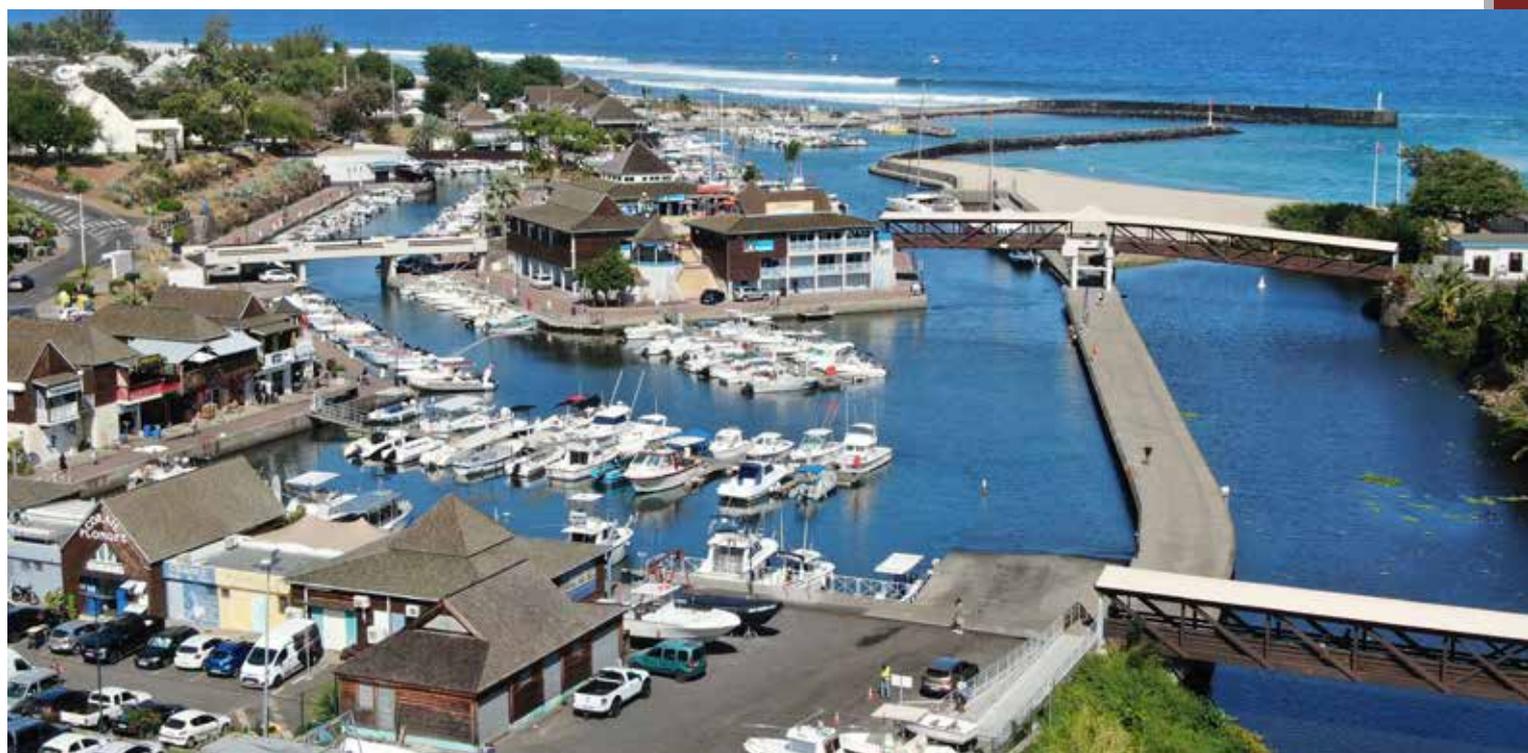
La construction budgétaire 2022 de la RPP prend comme hypothèses :

- une stabilité de la subvention d'équilibre du budget principal à 0,5 M€ ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 2,6 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement maintenues à 0,3 M€.

Des travaux de régularisation de titres liés à des factures impayées devraient permettre au TCO de réduire, voire supprimer, sa contribution en subvention d'équilibre dans les années futures.

BUDGET ANNEXE RPP	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Produits de fonctionnement (hors cessions)	2 690 392	2 845 000	2 845 000
dont: R002 - Résultat de fonctionnement reporté (n-1)			
Subvention d'équilibre du budget TCO	614 585	470 000	470 000
Recettes réelles de l'exercice	2 075 807	2 375 000	2 375 000
- Charges de fonctionnement	2 669 390	2 575 000	2 575 000
Epargne de gestion	21 002	270 000	270 000
- Intérêts de la dette	-		
Epargne brute	21 002	270 000	270 000
- Capital de la dette			
Epargne nette	21 002	270 000	270 000

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	112 361	270 000	270 000
- Epargne nette	21 002	270 000	270 000
- Recettes d'investissement	-	-	-
dont: R1068 - Besoin de financement investissement reporté (n-1)	-	-	-
= Emprunt d'équilibre	-	-	-





2 - GEMAPI

La construction budgétaire 2022 de la GEMAPI prend comme hypothèses :

- une stabilité du produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 3,2 M€, soit 14,6 €/habitant ;
- des charges de fonctionnement évaluées à 1,2 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 8,5 M€, soit +20% par rapport au budget primitif 2021.

BUDGET ANNEXE GEMAPI	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Produits de fonctionnement (hors cessions)	3 214 836	4 267 000	4 270 000
<i>Subvention d'équilibre du budget TCO</i>		1 000 000	1 000 000
<i>Recettes réelles de l'exercice</i>	3 214 836	3 267 000	3 270 000
- Charges de fonctionnement	867 972	1 259 113	1 200 000
Epargne de gestion	2 346 864	3 007 887	3 070 000
- Intérêts de la dette	15 528	-	-
Epargne brute	2 331 336	3 007 887	3 070 000
- Capital de la dette	2 500 000	-	-
Epargne nette	(168 664)	3 007 887	3 070 000

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	5 146 725	7 073 441	8 470 000
<i>Dépenses réelles de l'exercice</i>	5 146 725	7 073 441	8 470 000
- Epargne nette	(168 664)	3 007 887	3 070 000
- Recettes d'investissement	7 359 814	3 314 000	5 400 000
<i>FCTVA</i>	2 007 218	586 000	1 500 000
<i>Subventions</i>	5 352 596	2 728 000	3 900 000
= Emprunt d'équilibre	-	751 554	-

3 - EAU POTABLE

La construction budgétaire 2022 du budget Eau prend comme hypothèses :

- des charges de fonctionnement évaluées à 1,1 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 12,2 M€, soit une reconduction de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2021.

BUDGET ANNEXE EAU	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Produits de fonctionnement (hors cessions)	3 750 867	2 846 000	2 846 000
<i>Recettes réelles de l'exercice</i>	3 750 867	2 846 000	2 846 000
- Charges de fonctionnement	261 582	861 366	1 106 166
Epargne de gestion	3 489 285	1 984 634	1 739 834
- Intérêts de la dette	314 721	320 000	300 000
Epargne brute	3 174 564	1 664 634	1 439 834
- Capital de la dette	874 581	880 000	850 000
Epargne nette	2 299 983	784 634	589 834

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1 306 728	12 249 439	12 249 439
- Epargne nette	2 299 983	784 634	589 834
- Recettes d'investissement	963 755	3 100 565	3 100 565
<i>Subventions</i>	963 755	3 100 565	3 100 565
= Emprunt d'équilibre	-	8 364 240	8 559 040

4 - ASSAINISSEMENT

La construction budgétaire 2022 du budget Assainissement prend comme hypothèses :

- des charges de fonctionnement évaluées à 0,5 M€ ;
- des dépenses réelles d'investissement de l'ordre de 1,3 M€, soit une quasi reconduction de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2021.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Produits de fonctionnement (hors cessions)	1 849 311	1 797 715	1 797 715
<i>Recettes réelles de l'exercice</i>	1 849 311	1 797 715	1 797 715
- Charges de fonctionnement	-	505 879	505 879
Epargne de gestion	1 849 311	1 291 836	1 291 836
- Intérêts de la dette	252 892	185 000	430 000
Epargne brute	1 596 419	1 106 836	861 836
- Capital de la dette	559 191	500 000	770 000
Epargne nette	1 037 229	606 836	91 836

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021	OB 2022
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	49 100	1 556 836	1 291 836
<i>Dépenses réelles de l'exercice</i>	49 100		1 291 836
- Epargne nette	1 037 229	606 836	91 836
- Recettes d'investissement (hors emprunt)	-	950 000	-
<i>Subventions</i>	-	950 000	-
= Emprunt d'équilibre	-	-	1 200 000

AXE 1 – RÉALISER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE



CONTEXTE

Le TCO est un territoire dynamique qui combine plusieurs atouts tant sur le plan des sites naturels que des équipements et infrastructures implantés sur son territoire. Par ailleurs, il dispose d'une population jeune, un foncier est une densité économique forte, une offre commerciale importante, des équipements touristiques, culturels abondants, et un écosystème d'acteurs mobilisés. Ces avantages ouvrent des perspectives à l'intercommunalité en matière d'aménagement et de développement économique. D'autres perspectives se développent autour de l'économie bleue (ports de plaisance, métiers de la mer, ...) et des filières innovantes (économie circulaire, agroalimentaire, numérique, etc...). Ces atouts du TCO favorisent le développement des liens et des échanges avec l'extérieur, et participent de ce fait à l'ouverture du territoire sur son environnement régional, et à son attractivité. Ces forces ne doivent pas occulter les disparités sociales et d'équilibre territorial notamment qui restent à relever.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Refonder le projet d'aménagement stratégique du TCO et passer à l'opérationnalité

La politique d'aménagement du territoire est un outil politique majeur de l'action du TCO, puisqu'elle permet à tous ses habitants, entreprises, associations, communes du territoire de bénéficier des mêmes chances en matière de développement économique, de services et de bien-être. L'enjeu est de garantir un développement équilibré à l'échelle de l'intercommunalité entre des zones à plusieurs vitesses. C'est donc par une redéfinition du rôle de l'aménagement et par une approche renouvelée notamment avec ses autres partenaires publics et privés, qu'une vraie politique d'équilibre des territoires porteuse d'équité et de croissance pourra émerger. En 2022, les ateliers ci-après seront lancés :

■ Modification simplifiée et évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT (2017-2027) garantit la préservation des 46 500 hectares d'espaces naturels, agricoles, forestiers et des équilibres (entre polarités et bassins de vie) au sein des 7200 hectares d'espaces urbains. En 2022, l'achèvement de la modification simplifiée permettra aux Plans Locaux d'Urbanisme de préserver une vitalité résidentielle adaptée aux contextes des Hauts et des Îlets de Mafate. Cette année marquera les 6 années du SCOT et, conformément aux textes, il sera évalué en s'appuyant notamment sur l'actualisation des observatoires confiés à l'AGORAH.

■ Révision générale du SCOT

Fort de cet état des lieux et de l'élaboration du Projet de Territoire, le TCO engagera, avant le 31 décembre 2022, une révision générale du SCOT, intégrant notamment les axes de modernisation du document prévus par la loi ELAN et les objectifs de la loi Climat et Résilience.

Ainsi, le champ des travaux s'élargira principalement aux enjeux des transitions écologique et énergétique ainsi qu'à la réduction de l'artificialisation des sols, au profit du renouvellement urbain.

2 . Réaliser les projets structurants du territoire

Le mandat de réalisation dans lequel s'engage le TCO invite l'intercommunalité à prioriser la mise en œuvre opérationnelle des grands chantiers structurants du territoire.

■ Gestion de la ZAC Cambaie Oméga

Avec la création de la ZAC Cambaie Oméga, le TCO va exercer sa compétence de maître d'ouvrage en aménagement opérationnel. Ce passage à la réalisation nécessite la mobilisation de compétences multiples et engage le TCO en termes de responsabilités juridiques et financières.

Dans le cadre d'une gestion transitoire, avant la mise en place de la Société Publique Locale d'Aménagement du Grand Ouest, la ZAC de Cambaie sera portée en régie avec la création d'un budget annexe.

■ Par ailleurs, l'année 2022 verra la mise en œuvre opérationnelle de la concession « Terres fertiles et Agriculture urbaine », opérations nécessaires aux aménagements futurs de la ZAC.

■ Accompagnement à la mise en œuvre du plan guide de la Zone d'Aménagement Liée à la Mer du littoral de Trois-Bassins.

La compétence en matière d'aménagement opérationnelle permettra à l'intercommunalité d'accompagner la commune de Trois-Bassins à la mise en œuvre du plan guide de sa Zone d'Aménagement Liée à la Mer de son littoral et du Plan d'Action Foncier Intercommunal.

■ Lancement de la réalisation du Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI) sur la ZAC de l'OASIS sur la commune de Le Port. Il s'agit de créer un lieu original de coopération entre le monde académique, l'entreprise et le territoire, un laboratoire d'innovations qui utilisera les opérations d'aménagement et les grands enjeux territoriaux pour impulser des actions de Recherche/Développement, développer les compétences, favoriser l'expertise et l'innovation dans les entreprises et structurer les filières économiques en particulier dans les domaines d'actions stratégiques inscrits au SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique , d'Innovation et d'Internationalisation).

3 . Mettre en œuvre l'ambition économique de l'Ouest

Le TCO dispose des atouts et potentiels pour jouer un rôle déterminant en matière de développement et de croissance de l'économie réunionnaise et ce, en partenariat avec les entreprises, l'Etat, la Région, le Département et toutes les structures relais. Cette volonté affirmée trouve ses traductions, entre autres, à travers la mise en œuvre de son Schéma d'aménagement économique, du déploiement de Territoire d'Industrie et de l'accompagnement à la structuration des filières visant à créer une chaîne de valeur territoriale. Cela se concrétisera en 2022 au travers des objectifs suivants :

■ Définir et élaborer la stratégie territoriale de développement économique :

Le TCO souhaite poser sa stratégie territoriale de développement économique qui précisera les axes et les actions à réaliser. Elle intègrera le contrat Territoire d'Industrie, le Contrat de transition écologique et la structuration des filières. En cohérence avec le projet de territoire Ouest 2040 et combinée au schéma d'aménagement économique, elle permettra au TCO de construire une stratégie en matière de foncier économique et d'immobilier d'entreprise.

■ Relancer l'offre économique foncière et immobilière de l'Ouest dans les secteurs aménagés.

Face à la forte demande de foncier économique et d'immobilier d'entreprise sur son territoire, l'intercommunalité au travers de l'étude sur la stratégie de développement économique identifiera la disponibilité foncière et sa mobilité. Le TCO engagera les actions à court moyen et long terme pour libérer ce foncier pour répondre à la demande. Pour rappel, le schéma d'aménagement économique du TCO évalue les besoins en foncier économique et **immobilier d'entreprises** (tout type de besoins confondus), à 13 hectares par an sur les 15 prochaines années. Le besoin exprimé par les entreprises est de 40 hectares de foncier et de 37 000 m² **d'immobilier d'entreprises**.

Le TCO agira, dès lors, tant sur les zones d'activités existantes par des actions de modernisation et de revitalisation que sur la création de nouveaux espaces économiques répondant à une stratégie et un plan d'action foncier qui sera à mettre en œuvre avec les communes et l'EPFR.

En 2022, les opérations suivantes seront engagées :

- La fin des travaux d'aménagement de l'extension de la zone d'activité de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu (6 ha) ;
- L'optimisation foncière des parcelles commercialisables de la ZA de Bras Montvert (Trois-Bassins) et ZA Cambaie ;
- L'optimisation foncière de la ZAE Ecoparc ;

- Le lancement d'une étude de faisabilité sur l'aménagement d'une ZA au Guillaume ;
- Le lancement du programme d'aménagement d'une zone d'activités économiques à La Saline et d'une zone de 1,5 hectare à Bois de Nèfles sur la commune de Trois-Bassins ;
- L'accompagnement du projet Henri Cornu porté par un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de partenariat opérationnel ;
- La formalisation de la programmation économique de l'îlot activités de la ZAC Cambaie ;
- Le lancement d'une opération de transit de 15 hectares sur Cambaie pour faciliter les opérations d'aménagement majeures ;
- La mise en place d'un audit des zones économiques transférées afin de mettre en place une stratégie immobilière économique.

■ Faciliter l'installation des entreprises dans les zones d'activités économiques et optimiser les procédures d'attribution sur les parcelles identifiées vacantes ou libérées

Le TCO se dotera d'une procédure pour faciliter l'implantation des entreprises au sein des zones d'activités économiques relevant de sa compétence. Une action spécifique devra être poursuivie s'agissant de l'apurement des contrats et de la régularisation des situations d'occupation illégale depuis le transfert de compétence au TCO du foncier économique en zone d'activités. Cette action a pour but de solder les impayés de loyers par des entreprises mais également de libérer des locaux d'activités au profit d'entreprises nouvelles à forte valeur ajoutée pour l'Ouest.

■ Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets

L'accueil et l'accompagnement structurés des entreprises et des porteurs de projets ont pour ambition d'offrir une porte d'entrée pertinente pour la création et le développement d'activités sur le territoire. Dans le cadre de la stratégie territoriale de développement économique, il s'agira, par le biais de la valorisation des réseaux, d'aider et d'orienter les porteurs de projets vers les partenaires et les organismes financés par le TCO pour les TPE et PME. L'innovation économique et la structuration des filières stratégiques (économie circulaire, économie de la connaissance, économie portuaire, agro-alimentaire, numérique) seront aussi mobilisées pour favoriser les interactions et la connectivité des entreprises.

Le TCO entend poursuivre son engagement en faveur de l'émergence de projets et d'activités pour lesquels le numérique constitue un outil facilitateur et de performance. Il engagera pour 2022 :

- Une cartographie actualisée des acteurs qui identifiera les maillages et niveau d'intervention de chacun ;
- La poursuite de l'animation du réseau d'acteurs et des collectivités du territoire, ainsi que l'accompagnement à la transition numérique ;
- La détection et le suivi des nouvelles entreprises du territoire, en phase de pré-incubation.

En complément de cette démarche, le TCO souhaite construire et animer une action de coordination des tiers lieux existants à l'échelle globale de l'EPCI. Présents sur le territoire, ils constituent des espaces de créativité et d'innovation, aujourd'hui incontournables pour l'expression et les tests produits des porteurs de projets.

■ Dynamiser et valoriser l'animation économique dans les zones d'activités du TCO

L'animation économique au sein des zones d'activités fait partie intégrante du schéma d'aménagement économique qui structure les actions en termes d'optimisation foncière, de modernisation et de montées en gamme des services offerts aux entreprises. Dès lors, le TCO agira, en 2022, dans ce cadre en se dotant des moyens humains et en accompagnant la création d'emplois au sein des entreprises par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, par la mutualisation de leurs besoins et par mise en relais avec les partenaires.

■ Créer un observatoire des entreprises et de l'emploi pour le territoire Ouest

Afin de mesurer les dynamiques à l'œuvre sur le territoire, pour repérer tant les signaux faibles que les signaux forts permettant d'alimenter la veille économique; pour apporter les éléments de compréhension de l'environnement économique et nourrir la réflexion et l'évaluation des effets des politiques publiques, le



TCO souhaite mettre en place un observatoire économique, qui associerait des partenaires comme Pôle emploi, IEDOM, l'INSEE, les chambres consulaires, la Région...

4. Développer une stratégie touristique durable et résiliente

Les priorités pour 2022 en matière touristique s'articuleront autour de la définition de la stratégie touristique qui inclut l'animation, l'accompagnement et le soutien des socioprofessionnels, et la relance des opérations d'aménagement du sentier littoral Ouest. Les ports de plaisance prendront leur entière place dans cette démarche de valorisation et d'attractivité de l'Ouest. La stratégie touristique du territoire datant de 2004 doit être actualisée au vu du renforcement de la compétence du TCO en la matière par la loi Notre de 2017 et du contexte de modifications des pratiques touristiques.

■ Engager une nouvelle dynamique du développement touristique du territoire

Le TCO se dotera d'une expertise externe afin de lancer le diagnostic et travaillera en concertation avec les communes et acteurs publics et privés du tourisme à la définition des orientations stratégiques pour son territoire. Dans une logique de complémentarité et de réponse aux besoins des amodiataires, une étude de positionnement stratégique des 3 ports de plaisance du TCO sera lancée. Au vu des différents projets publics en cours et dans une logique de cohérence et redynamisation, un schéma directeur spécifique pour l'aménagement et la requalification du port de Saint-Gilles-les Bains sera lancé.

■ Soutenir la promotion touristique

Une nouvelle convention devra être signée en 2022 afin de développer l'animation du territoire et la programmation d'événementiels en partenariat avec les communes. D'ores et déjà l'accompagnement des socioprofessionnels, durement impactés par la crise du COVID 19, constituera une priorité à travers la mise en place des « Rencontres professionnelles du tourisme de l'Ouest », et ce dans la continuité des rencontres professionnelles du Tourisme organisées par le TCO fin 2020.

En 2022, le TCO s'engagera dans les actions suivantes :

- En matière d'hébergements touristiques, il s'agit d'offrir un plus large choix de nuitées en facilitant l'implantation d'hôtels et de structures d'accueil sur le territoire.
- La poursuite de la mise en cohérence et complémentarité des actions de développement et de promotion touristique en partenariat avec les communes et les acteurs institutionnels (Ile de La Réunion Tourisme, Fédération Réunionnaise de Tourisme etc.).
- L'accompagnement des communes en ingénierie tou-

ristique, notamment dans le cadre du diagnostic préalable à la labellisation et Le Port.

- L'accompagnement à la structuration de filière des projets publics et privés (activités de loisirs, sports de nature, tourisme industriel et portuaire, aéronautique etc.).

■ Développer l'information, l'aménagement et gérer les équipements et sites à vocation touristique.

■ Mettre en œuvre en liaison avec les communes membres une charte intercommunale de la publicité des structures touristiques.

En 2022, les actions d'information touristiques du TCO s'articuleront autour de 2 axes :

1. Structurer l'implantation de bureaux d'information touristique (BIT) sur le territoire. Le chantier de construction de l'antenne de l'Office de Tourisme Intercommunal Ouest situé à la Nouvelle (Mafate) devrait entrer en phase opérationnelle. L'étude de programmation sera lancée en vue du déménagement de l'antenne sur le port de plaisance de Saint-Gilles-Les-Bains à proximité de l'Aquarium sera lancée.

2. Mettre en place la signalétique d'intérêt local des activités et services liés au tourisme, en réponse à la forte demande des professionnels du tourisme du territoire via le schéma directeur établi en partenariat avec les communes.

Par ailleurs, le TCO souhaite renforcer l'attractivité économique et touristique à travers la relance d'opérations d'aménagements touristiques.

Les opérations suivantes sont prévues en 2022 :

- La définition d'un projet d'aménagement pour la Pointe de Trois-Bassins, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et la commune.
- Concernant le camping intercommunal de l'Hermitage les Bains, il s'agira d'établir un état des lieux et de faire des propositions d'ajustement au contrat liant le TCO à Tamarun pour la gestion de l'équipement. Fort de ce succès, le TCO souhaite développer un camping dans les Hauts afin d'enrichir l'offre de tourisme social pour tous. Il s'agira, pour 2022 d'identifier un terrain et de lancer les premières études de faisabilité.
- Enfin concernant le site du Four à Chaux à Saint-Leu, la dernière étape d'aménagement sera lancée avec le début des études techniques pour la réalisation/construction du skate-park.

3. Faire des 3 ports de plaisance des lieux d'attractivité touristique et économique.

Les audits des infrastructures portuaires réalisés dans le cadre des transferts des ports de plaisance au TCO ont permis d'établir un programme de mise en sécurité et de modernisation des ports.

Au titre de l'économie bleue, les ports de plaisance s'inscrivent désormais dans les réseaux professionnels locaux et nationaux pour contribuer à la structuration des filières autour du nautisme et participer ainsi au rayonnement touristique de l'Ouest.

■ Garantir une exploitation à niveau et une gestion financière équilibrée

- La régie doit garantir la mise aux normes des ports de plaisance. À ce titre, les travaux de mise en sécurité doivent être engagés notamment sur le port de Saint-Gilles-Les-Bains suite aux différents diagnostics rendus. Les études seront engagées pour la construction des ateliers de réparation nautique sur le port de St-Gilles.
- De même des travaux de mise en sécurité sur les bassins doivent être engagés pour la sécurité des usagers et des plaisanciers. Ainsi, une deuxième tranche de renouvellement de pontons du port de Saint-Gilles doit être envisagée suite aux diagnostics.
- Par ailleurs, les pontons du petit bassin du port de la Pointe des Galets sont eux aussi dégradés et devront être renouvelés.
- Le programme de renouvellement et d'entretien des mouillages sera poursuivi en 2022.

- La régie assurera également l'exploitation technique et commerciale. Affiliés à la régie, les travaux de dragage et de valorisation des sédiments ainsi que les études seront poursuivis.
- Un protocole de travaux de maintenance incluant le déploiement d'un logiciel spécifique sera développé afin de garantir un bon état des ports.
- L'étude organisationnelle interne sera menée à son terme et mise en œuvre pour améliorer cette exploitation commerciale. Le logiciel Alizé de gestion du plan d'eau sera étendu à la gestion des espaces commerciaux des ports.
- Un développement commercial durable lié à la capacité de maintenir une réelle animation sur les différents ports sera étudié pour favoriser les occupations commerciales.
- Un travail sur l'optimisation des recettes devra être mené avec une analyse des différentes grilles tarifaires et une restructuration du fonctionnement des aires de carénage.
- Les Autorisations d'Occupation Temporaire commerces du port de Saint-Gilles-les-Bains démarreront début 2022 : un suivi de cette mise en œuvre devra être assuré et la réflexion étendue aux ports de la Pointe des Galets et de St-Leu.



■ Structurer la montée en gamme des services

Dans le but d'améliorer les services aux usagers, le dispositif de vidéo surveillance sera déployé sur les ports de Saint-Gilles-Les-Bains et de la Pointe des Galets afin d'assurer leur sécurité. Un travail sera mené sur la sécurisation de l'accès aux pontons.

Le label qualité plaisance obtenu en 2019 sera renouvelé et les enquêtes de satisfaction lancées sur les trois ports pour garantir la qualité du service rendu.

Des travaux de réhabilitation du bâtiment de la régie seront lancés sur la Capitainerie de la Pointe des Galets en maîtrise d'œuvre ainsi que le démarrage des travaux pour le Hall A/B/C de Saint-Gilles-Les-Bains.

■ Contribuer au développement de l'économie bleue et au rayonnement touristique de l'Ouest

L'étude d'aménagement et d'optimisation du port de la Pointe des Galets sera menée à son terme et les premiers projets programmés.

Sur le port de Saint-Gilles-Les-Bains, l'accompagnement du CAUE sera sollicité sur les préconisations pour les enseignes et les ambiances de terrasse du port de Saint-Gilles-Les-Bains.

En parallèle, les travaux de la Maison de la Mer du port de St-Leu (Capitainerie) démarreront en avril 2022.



L'animation des partenariats actuels avec le cluster maritime de La Réunion et

Plaisance sera poursuivie afin de conforter l'émergence des filières d'économie bleue.

La recherche de partenariat avec les acteurs de la filière nautique et du monde de la mer sera poursuivie au niveau local, national et outremer.

5. Structurer une politique de coopération décentralisée au service du rapprochement des populations et du co-développement

Disposant de compétences de droit commun, le TCO a, ces dernières années, soutenu des actions de solidarité régionale (aides d'urgence à l'occasion de catastrophes naturelles et sanitaires à Madagascar et en Inde), des échanges culturels (appui au Festival Kréol des Seychelles) ainsi qu'un projet de développement local sur l'île malgache de Sainte-Marie.

Cette dynamique a néanmoins été entravée par la crise sanitaire qui a notamment mis en lumière la vulnérabilité de La Réunion, (re)posant ainsi la question de son insertion dans son environnement régional.

En cohérence avec ses compétences et l'intervention des principaux partenaires (Etat, Région, Département), le TCO souhaite structurer et développer une politique de coopération décentralisée, qui permettrait de renforcer les liens et les échanges avec des pays proches (Comores, Madagascar, Seychelles ...), d'Afrique Australe (Afrique du Sud, Mozambique) voire du grand voisinage (Chine, Inde), pays pour l'essentiel d'origine du peuplement de La Réunion.

S'appuyant sur les atouts et potentialités du territoire, l'action extérieure du TCO s'inscrira dans une logique de co-développement et s'adossera concrètement sur :

- La valorisation de l'ingénierie du TCO et/ou de l'offre d'expertise territoriale en appui de projets dans les secteurs de l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'économie bleue, l'éco-construction ;
- La mobilité des jeunes du territoire dans le cadre de volontariats (volontariat de Solidarité Internationale, Service civique international), de chantiers solidaires, et de projets sport et développement ;
- L'organisation d'échanges culturels autour des spectacles vivants et de la lecture publique en lien avec des structures et des associations reconnues (Cf. réseau Békali, médiathèques).

En matière de solidarité régionale, le TCO évaluera la possibilité de contribuer à un projet de coopération décentralisée dans le Sud malgache.

Ces orientations se déclineront dans un plan d'actions cohérent et réalisable privilégiant la recherche de cofinancements (Etat, AFD, PO FEDER-INTERREG).

AXE 2 – OFFRIR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ



CONTEXTE

Le TCO assure des services publics aux usagers dans trois principaux domaines de compétences :

- la gestion des déchets ménagers et la lutte contre l'errance animale ;
- le transport et la mobilité ;
- l'eau et l'assainissement.

Les exigences législatives et réglementaires dans ces domaines ne cessent de croître, avec par ailleurs des besoins de services qui augmentent en raison de la progression démographique qui se poursuit, et une demande de qualité de plus en plus importante.

En ce qui concerne la gestion des déchets ménagers, depuis les années 2010, le contexte réglementaire s'est renforcé pour intégrer la réduction des déchets comme élément prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion. Les lois de la transition écologique (2015) et Anti-Gaspillage Economie Circulaire (2020) imposent aux collectivités de diminuer leurs productions de déchets, de valoriser au maximum les matières et les premières échéances sont pour 2024. Les actuels marchés de collecte du TCO prendront fin au 31 décembre 2023. C'est en 2022 que le TCO

devra réaliser ses choix pour les 10 prochaines années en tenant compte des évolutions réglementaires, des outils de traitement mis en place par ILEVA, de la maîtrise de ses dépenses tout en maintenant un service de qualité pour ces usagers conformément aux résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en 2021.

En matière d'errance animale celle-ci reste un fléau, malgré les interventions récurrentes, le nombre de captures reste important d'année en année. Le TCO doit assurer la capture des animaux domestiques (chiens et chats) qui se trouvent sur le domaine public. Un travail est mené avec l'Etat, les autres EPCI, les vétérinaires et le monde associatif pour tenter d'enrayer l'errance animale. La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest permet aux foyers les plus modestes de disposer d'une stérilisation gratuite de leurs animaux toute l'année. Le travail avec les associations, via des appels à projet notamment, est mené pour améliorer les prises de conscience de la population. Le TCO souhaite aller au-delà de sa compétence, en créant un centre animalier qui accueillera une fourrière et un refuge pour faciliter le sauvetage et l'adoption des animaux

Les compétences Eau et Assainissement ont été transférées au TCO depuis le 1er janvier 2020. Dans ce cadre, le TCO a signé avec l'Etat, la Région, le Département, l'Office de l'Eau de La Réunion, l'ARS, l'AFB, l'AFD, la CDC et le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de La Réunion, un Contrat de Progrès de 5 ans, couvrant la période 2020-2024. Ce contrat constitue la feuille de route du TCO pour sa prise de compétence effective et fixe un certain nombre d'objectifs portant notamment sur :

- Une homogénéisation tarifaire à l'échelle du TCO, en prenant en compte les contraintes liées à l'historique tarifaire et aux modes de gestion ;
- L'application de la réglementation et la réponse aux mises en demeure pour la protection des points de prélèvement et la sécurisation de la production d'eau brute ;
- La poursuite de la mise en place de nouvelles unités de potabilisation,
- L'augmentation des rendements des réseaux.

La prévision d'investissement sur la période 2020-2024 au titre du Contrat de Progrès s'élève à près de 195 M€, avec 123 M€ consacrés à l'eau potable et 72 M€ à l'assainissement collectif.

Dans les domaines des transports, de la mobilité et des déplacements, le TCO a défini et bâti, pour les prochaines années, sa stratégie des mobilités, avec pour principal objectif d'accompagner la mutation vers le territoire durable prôné par le projet d'agglomération. Celle-ci vise à améliorer le service rendu à l'usager et à concrétiser des grands projets structurants pour l'avenir du territoire et des habitants, et se décline en 3 axes principaux :

- Renforcer la performance du réseau Kar'Ouest, dans les Hauts et les mi-pentes notamment, en passant par une progression synchronisée des lignes structurantes et secondaires, avec l'objectif d'aboutir à une offre substantiellement renforcée (+ 30 %) en 2025 ;
- Consolider une armature territoriale nécessaire à une mobilité durable, par la réalisation d'infrastructures clés tels que la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), en préfiguration du futur tramway et les Itinéraires Privilégiés, avec un investissement de 30 à 40 M € à l'horizon 2025, ou encore le transport public par câble ;
- Développer les mobilités alternatives et durables, en faisant du TCO un territoire cyclable, avec de nouveaux services et des itinéraires sécurisés, pour un coût global de l'ordre de 2,5 M€ sur les 5 prochaines années.

Au travers de cette feuille de route des mobilités, le TCO ambitionne, dans un contexte de plus en plus contraint en matière de déplacements, de répondre à la fois aux enjeux locaux, régionaux, mais également nationaux et européens en matière de lutte contre le changement climatique, tout en y intégrant la réalité quotidienne des usagers.

1. Développer une gestion de proximité durable et responsable des déchets et lutter contre l'errance animale

Avec le contexte budgétaire actuel et les évolutions réglementaires à venir (obligation de tri à la source des biodéchets à l'horizon 2023), les efforts devront se concentrer sur la gestion séparée de la matière organique et la réduction des déchets. Il convient encore plus que d'habitude, de placer l'usager au centre des préoccupations afin qu'il puisse comprendre et adapter ses gestes quotidiens pour la bonne exécution du service public de collecte et une optimisation des dépenses publiques. L'amélioration du cadre de vie restera un leitmotiv avec un contexte épidémique sensible lié à la dengue.

Par ailleurs, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, en cours de finalisation par ILEVA sur cette fin d'année 2021, fera l'objet en 2022 d'une consultation du public sur le plan d'actions à horizon 2030.

L'étude de définition de la stratégie « déchets » 2020-2030 du TCO se poursuivra en 2022. La présentation de l'état des lieux et la définition des ambitions politiques du TCO fin 2021 permettront la co-construction du scénario à mettre en œuvre et les niveaux de services souhaités, afin de les intégrer dans les futurs marchés de collecte. 2022 sera une année de renouvellement de marchés avec ceux de la collecte en porte à porte, des déchèteries, des dépôts sauvages, des corbeilles, des bacs roulants, des bornes d'apport volontaire, de la gestion des déchèteries, de la médiation environnementale...

ILEVA poursuivra les travaux pour la construction de l'outil multifilières RUNEVA jusqu'à fin 2023, comprenant l'unité de valorisation énergétique et des équipements de préparation des déchets. De la même manière, le syndicat mixte a renouvelé le contrat de concession du centre de tri de l'Ouest, qui sera modernisé vers 2024-2025. Le TCO intégrera ces éléments dans le renouvellement de ses marchés de collecte.

Dans le domaine de l'errance animale, **l'accent sera mis sur le changement des comportements et sur l'aide directe aux propriétaires d'animaux** pour limiter la croissance de la population d'animaux errants.

Au titre de cette orientation stratégique, les actions ci-après seront mises en œuvre :

■ Faire de l'usager un acteur du changement en réduisant les déchets et en développant l'apport volontaire

L'accompagnement de l'usager, via la mobilisation de médiateurs, portera tant sur l'information et le rappel des consignes de tri que sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets). Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu. Les principales actions menées en 2022 seront les suivantes :

- **Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens** pour réduire les déchets, améliorer le tri des recyclables grâce aux actions de sensibilisation des médiateurs, des campagnes de suivi des collectes sélectives, des actions menées avec les bailleurs ;

- **Maintenir l'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire** au sein des restaurants scolaires avec la mise en place des diagnostics «gaspillage alimentaire» ;

- **Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (obligation au 31 décembre 2023)** avec l'équipe de 5 guides composteurs, la distribution de composteurs, la mise en place des ateliers compostage et la reconduction de l'appel à projets scolaires Lékol'O ;

- **Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets** avec des espaces de réemploi sur les déchèteries existantes et le soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire utilisant les déchets comme matières premières ;

- **Développer l'apport volontaire** avec la densification du parc de bornes d'apport volontaire (bornes à verre, bornes en pied d'immeuble et bornes enterrées) grâce au soutien de CITEO, et le déploiement de nouvelles déchèteries éphémères.

■ Assurer un service de collecte efficace et soutenable

En 2022, il s'agira de définir les niveaux de services que le TCO souhaite déployer en intégrant les outils d'ILEVA et les évolutions réglementaires. Cette stratégie permettra de définir les équipements (bornes, composteurs, bacs...) à mettre en place sur le territoire dès 2023, les mesures d'accompagnement (médiation, communication) et de lancer les marchés de collecte pour la période 2024-2030.

L'amélioration continue des services offerts aux usagers se poursuivra par le biais d'outils internes de suivi en temps réel des collectes par géolocalisation. Ces outils de suivi des prestations permettront d'avoir une meilleure visibilité de l'exécution des prestations de collecte avec la remontée des dysfonctionnements tels que les problèmes liés au stationnement gênant, au besoin d'élagage, à la nécessité de réparer les bacs roulants ou encore pour améliorer la qualité du tri des bacs jaunes. Le plan d'actions d'amélioration du service en 2022 s'articulera autour des actions suivantes :

- **Définir la stratégie du TCO en matière de gestion des déchets à l'horizon 2030** pour décliner les marchés de collecte dès 2022 et acquérir les matériels idoines en 2023.

- **Améliorer la qualité du service de collecte des déchets ménagers** en diminuant les taux de relance et de réclamation au numéro vert, favoriser le réemploi en déchèterie et diminuer les refus dans les caissons.

- **Poursuivre le déploiement de la Redevance Spéciale** auprès des entreprises installées dans les ZAE et les professionnels bénéficiant de fréquences de collecte des bacs plus importantes au vu de leurs activités.

- **Renouveler la convention concernant la collecte des déchets de Mafate** avec l'ONF et le Parc National avec reprise en direct de certains marchés publics.

■ Participer au maintien de la salubrité publique

Lutter contre les dépôts sauvages ou le non-respect des calendriers de collecte, remplacer et collecter les corbeilles de propreté urbaine, ramasser les épaves de véhicules sont autant d'actions qui visent à maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants.

En 2022, les services du TCO poursuivront les actions de proximité pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités grâce aux actions de médiation et aux interventions partenariales (action incitative avec un bailleur ou pour lutter notamment contre la dengue).

■ Déployer une brigade intercommunale afin de mettre en œuvre le pouvoir de police spéciale « déchets »

Cette brigade créée par délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2020, est composée de 15 agents dont les recrutements sont en cours. Sa mise en oeuvre sera effective au plus tard au 1^{er} trimestre 2022.

Elle permettra d'effectuer des sensibilisations et surtout de verbaliser les usagers ne respectant pas le règlement de collecte du TCO actualisé en 2021. Les agents de la brigade pourront agir sur les volets relatifs au respect des calendriers de collecte, aux dépôts sauvages, aux modalités de présentation des déchets d'une manière générale et seront compétents pour engager les procédures de sanctions envers tous contrevenants au règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés. Un travail partenarial sera effectué entre le TCO et les communes membres afin de coordonner au mieux les interventions à mener pour une plus grande efficacité sur le territoire.

Pour la lutte contre l'errance animale, il s'agira de :

■ Responsabiliser les usagers

Les actions de communication se poursuivront pour sensibiliser les usagers sur les règles relatives à la détention des animaux, à l'obligation de les identifier, à la possibilité de les faire stériliser grâce au TCO (porte à porte, stand événementiel, mise à disposition de flyers aux partenaires communaux et associatifs, ...).

Le TCO poursuivra également le développement des actions partenariales avec les associations de protection animale (adoption des animaux de la fourrière par les associations de protection animale, actions nouvelles de sensibilisation scolaire et de proximité), mais aussi avec les polices municipales (interventions conjointes de prévention et de capture d'animaux).

Un affichage massif des messages de prévention (en particulier de la stérilisation) sera déployé sur le territoire en privilégiant les lieux fréquentés (écoles, mairies, supermarchés, etc.).

■ Favoriser la stérilisation des animaux domestiques

Avec le concours financier de l'Etat, la campagne de stérilisation des animaux domestiques mâles et femelles se poursuivra. Une communication associée sera déployée en concertation avec les autres intercommunalités et les vétérinaires, dans le cadre des financements disponibles de l'Etat (contrat de convergence). Cette campagne sera étendue aux revenus intermédiaires.

■ Construire un centre animalier

Suite à l'accord du propriétaire pour l'achat du foncier, le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du centre animalier de l'Eperon sera lancé en 2022 par le TCO.

■ Optimiser les captures d'animaux domestiques

Le TCO mettra en œuvre des nouvelles possibilités d'intervention de la fourrière pour optimiser les captures et s'adapter aux besoins du territoire (capture de nuit, intervention renforcée sur des secteurs à enjeux, numéro d'astreinte directe pour les forces de l'ordre permettant de mieux s'adapter aux besoins du territoire).



■ Réaliser les itinéraires privilégiés, le BHNS et le transport par câbles

La fiabilisation des temps de parcours et l'amélioration de la ponctualité des transports publics font partie des objectifs opérationnels portés par les nouveaux projets de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), de Transport Commun en Site Propre (TCSP) et de transports par câbles sur le territoire du TCO. Cette diversité de modes de transports permet de proposer aux usagers une alternative au tout voiture, avec notamment une ligne forte et structurante de transport (BHNS), qui préfigurera le futur tramway, et une nouvelle organisation du réseau visant le rabattement sur cette ligne armature.

• La relance des maîtrises d'œuvre sur les Itinéraires Privilégiés Rico Carpaye et 20 Décembre 1848

Les opérations d'itinéraires privilégiés sur les avenues Rico Carpaye et du 20 Décembre 1848 seront relancées en maîtrise d'œuvre afin de fiabiliser les temps de parcours vers et depuis le nouveau pôle d'échanges de Le Port. Ces opérations permettent également d'accompagner le développement urbain lié au programme NPNRU Ariste Bolon et la création de la ZAC Oasis à Le Port.

• Finalisation de l'étude de programmation du BHNS et lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur les grands projets d'infrastructures

En déclinaison de la feuille de route des mobilités, une assistance à maîtrise d'ouvrage, dont le périmètre sera défini début 2022, sera lancée pour accompagner le TCO dans la mise en cohérence, le pilotage de l'ensemble des projets d'infrastructures et la coordination avec les opérations urbaines.

■ Renforcer l'offre de transport Kar'Ouest

• Préparer le renouvellement de la Délégation de Service Public Kar'Ouest

La délégation de service public porte sur l'ensemble de la gestion du réseau Kar'Ouest, Kar'Ouest Mouv' et du service Mobi'Ouest. En 2022, une nouvelle application Kar'ouest, destinée à réunir sur une même application l'ensemble des informations et services Kar'Ouest, dans une logique «Mobility as a service», sera proposée aux usagers, ainsi que de l'information en temps réel.

2. Renforcer l'attractivité et la performance des transports publics et scolaires

L'amélioration du transport collectif sur le territoire, tant urbain que scolaire, passe par l'optimisation et le renfort des services rendus aux usagers, la poursuite des efforts d'investissements dans les infrastructures et la mise en œuvre de nouveaux services, dans l'objectif d'une mutation vers une mobilité attractive, efficiente et durable.

Le TCO préparera également dès 2022 le renouvellement de la délégation de service public, qui arrivera à échéance en septembre 2024, avec des experts à missionner pour accompagner le TCO dans la préparation de la consultation. Il s'agira ainsi, dès 2022, d'identifier les principes de développement du réseau Kar'Ouest.

Le TCO définira une stratégie de renfort du réseau Kar'Ouest, tant pour répondre aux besoins actuels, dans les Hauts et les mi-pentes notamment, que pour accompagner les futures infrastructures.

Il est également proposé en 2022 de renforcer les moyens affectés à Kar'Ouest Mouv', de manière à répondre à la demande des usagers, avec notamment le renouvellement de 4 véhicules.

• Mettre en œuvre le nouveau marché d'accompagnement dans les transports scolaires

En 2022, le marché de prestations d'accompagnement dans les transports scolaires sera renouvelé. Il s'agira d'assurer et de garantir un service de qualité avec le nouveau marché des transports scolaires, démarré au second semestre 2021. Les données produites par le nouvel outil billettique seront mises à profit pour optimiser le service public.

• Améliorer le réseau des arrêts de bus

Le TCO compte plus de 2000 arrêts de bus répartis sur les 5 communes, équipés soit de poteaux d'arrêts soit d'abris bus. L'EPCI poursuivra en 2022 son programme de réhabilitation et d'implantation de nouveaux abribus, pour apporter confort et sécurité aux usagers. L'objectif sera d'atteindre en 2022 un taux d'équipement (nombre d'abris bus / nombre total d'arrêts) de 20%, ce qui représente plus de 400 abris bus sur l'ensemble du territoire.

■ Coordonner et améliorer les offres de transport

Les pratiques de correspondances entre les lignes de bus doivent être accompagnées pour rendre l'expérience de l'utilisateur la plus agréable possible. Par ailleurs, l'intermodalité entre les différents réseaux dans les lieux qui s'y prêtent doit également faire l'objet d'améliorations, afin de garantir des conditions d'échanges entre les différentes lignes et les différents réseaux de bonnes qualités.

• Pôle d'échanges - Le Port

Le pôle d'échanges du Port sera inauguré en 2022. Le site accueillera les lignes Kar'Ouest et Car Jaune dans des conditions améliorées pour les usagers, ainsi qu'une agence commerciale importante. Cet équipement sera également pourvu d'un transport commun en site propre permettant un lien direct entre les avenues Raymond Vergès et du 20 décembre 1848. Les conditions d'accessibilité par les modes actifs (marche et vélo) seront profondément améliorées (création de pistes cyclables et de stationnement vélos) et des offres de restauration viendront compléter les aménités urbaines déjà présentes à proximité.

3. Offrir à la population une eau de qualité

La ressource en eau est vitale pour le bien commun et sa gestion maîtrisée est une nécessité pour préparer le territoire aux défis du changement climatique.

La stratégie développée par le TCO pour assurer un service public d'alimentation en eau potable de qualité cible 4 axes prioritaires :

- Un prix unique de l'eau sur l'ensemble du territoire à échéance 10 ans pour un territoire solidaire ;
- Un taux de rendement des réseaux de 75 % soutenu par un taux de renouvellement des réseaux de 0,6 % ;
- Un nouveau contrat TCO/Département de rachat d'eau brute harmonisé à l'ensemble du territoire ;
- Le développement des infrastructures nécessaires à un territoire d'excellence et d'attractivité promouvant une qualité et une performance de service à sa population.

La ressource en eau est vitale pour le bien commun et sa gestion maîtrisée est une nécessité pour préparer le territoire aux défis du changement climatique.

■ Améliorer la performance des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP)

Le rendement moyen global des réseaux sur le territoire est de 62 %. Ce taux est hétérogène d'une commune à l'autre. Le plus fort taux de rendement est détenu par la commune du Port avec un taux de rendement de 79 % et le taux le plus bas par la commune de Saint-Leu avec un taux de 51 % en 2020.

L'objectif du TCO nouveau maître d'ouvrage est d'améliorer le taux de rendement pour diminuer le prélèvement sur la ressource. Cet objectif vise à la fois la maîtrise des coûts d'exploitation et la préservation de la ressource.

Les principales réalisations planifiées en 2022 pour l'amélioration du taux de rendement des réseaux d'adduction d'eau potable concerneront les travaux du réseau d'adduction d'eau potable RD 12 aux Colimaçons Saint-Leu pour un montant estimé de 1,8 M€, les travaux de modernisation de la chaîne d'adduction d'eau potable de Dos d'Ane à La Possession pour un montant estimé à 7 M€ et les travaux de refonte des réseaux en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune du Port pour un montant global de 3 M€.



■ Développer les infrastructures de potabilisation

Pour accompagner la croissance démographique et l'activité économique et touristique du territoire, les unités de potabilisations du TCO doivent être développées afin de garantir une eau de qualité pour tous les usages. Des opérations d'extension de réseaux, de réhabilitation et de construction de nouvelles unités sont programmées sur les 5 prochaines années.

Ainsi, dans l'objectif d'une livraison en 2024, le TCO est engagé à ce jour dans la production des études de conception, qui permettront un démarrage des travaux au second semestre 2023, pour le doublement de la capacité de production de l'usine de Pichette à La Possession, et ce pour un montant prévisionnel de 12 M €.

Parallèlement, sur le sud du territoire, la maîtrise d'ouvrage est engagée dans la réalisation d'une nouvelle unité de production pour l'usine de Maduran à Saint-Leu, pour un montant de 14,7 M€ avec un démarrage des travaux prévu en février 2022.

Enfin, sur le périmètre de la régie communautaire La Créole, la construction des stations, réservoirs et réseaux de l'UTE Nord est programmée pour un coût estimé de 14 M€ et celle de la station de traitement Chemin Summer Grand Fond et des réseaux associés pour un coût global estimé de 7,8 M€.

■ Initier l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal Eau Potable

Le transfert de compétence et le changement d'échelle induisent une vision non plus communale mais interconnectée à l'échelle du territoire.

A l'instar des premières innovations initiées par les communes de Le Port et de La Possession (pour les installations de Pichette et du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Port et de La Possession), l'agglomération doit repenser l'architecture du service ainsi que l'approche et la planification en matière d'eau et d'assainissement.

L'élaboration d'un schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable fixera la stratégie pour les années à venir, avec pour objectif une vision partagée de la ressource et des infrastructures, s'affranchissant des limites communales. Celui-ci sera engagé en étude d'opportunité, en collaboration avec l'Office de l'Eau, au 1^{er} semestre 2022.

4. Limiter les impacts des eaux usées sur les milieux

Le transfert des compétences porte à la fois sur la gestion de l'assainissement des eaux usées collectifs, sur l'assainissement des eaux pluviales urbaines et sur l'assainissement non collectif.

La maîtrise d'ouvrage opérationnelle directe de l'intercommunalité s'exerce sur les communes de La Possession, Le Port et Saint-Leu pour les compétences Eau potable et Assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales urbaines. Pour les communes de Saint-Paul et

de Trois-Bassins, ces communes sont gérées par la régie communautaire LA CRÉOLE non collectif, la régie communautaire intervient comme

opérateur unique sur l'ensemble du territoire. L'élaboration d'un schéma directeur intercommunal des eaux usées vient en corollaire de celui de l'eau potable, avec le même objectif d'accompagnement de développement du territoire dans ses dimensions urbaines et économiques. Il visera notamment une optimisation par bassin versant de collecte en s'affranchissant des limites administratives.

Cette optimisation aura pour principal objectif de contenir les coûts d'investissements et d'exploitation au bénéfice d'un juste prix pour l'utilisateur.

Le schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif des eaux usées sera engagé en étude d'opportunité en collaboration avec l'Office de l'Eau au second semestre 2022.

■ Développer les infrastructures d'assainissement des eaux usées

A l'instar des réseaux d'eau potable, les réseaux d'assainissement du territoire sont vieillissants. Sur l'année 2021, à titre d'exemple, plusieurs effondrements sous chaussées se sont produits. Le coût des réparations urgentes est élevé et constitue une dépense imprévue et non maîtrisée. Par ailleurs, chaque rupture sur un réseau d'assainissement est source de pollution du milieu.

Les objectifs de la collectivité sont d'améliorer la gestion de son patrimoine existant en renouvelant les réseaux, et d'accompagner le développement urbain par le développement du service public d'assainissement collectif, au travers d'investissements sur les réseaux de collecte.

Parallèlement, il est nécessaire de maintenir les unités de traitement des eaux usées, notamment par des actions de mise aux normes, de renouvellement et/ou d'extension des infrastructures de traitement.

Les principales réalisations prévues en 2022 en matière d'assainissement collectif des eaux usées porteront sur les travaux de modernisation du réseau de la RN1A traversant le centre-ville de Saint-Leu, pour un montant estimé à 11 M€, avec un démarrage des travaux prévu en juillet 2022, ainsi que les travaux d'amélioration du poste de refoulement sur la commune du Port pour un montant estimé à 500 K€, programmés au second trimestre 2022.



AXE 3 – RENFORCER NOS POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



CONTEXTE

Les crises successives qu'a connu La Réunion ces dernières années, ont fragilisé la cohésion territoriale, ont accentué les fractures sociales au sein de la population et ont ébranlé la confiance entre les politiques et les citoyens.

Afin de pallier ces défis, le TCO a souhaité engager une mandature sous l'égide de la proximité et de la solidarité envers les communes qui le composent mais aussi vis-à-vis de ses habitants. L'intercommunalité œuvre, ainsi, à mettre le citoyen au cœur de son action en innovant dans sa gouvernance au travers de ses méthodes de concertation et de co-construction de ses politiques publiques.

Ainsi, la lutte contre les inégalités territoriales est une priorité pour le TCO qui vise trois principaux objectifs :

- mettre en œuvre des politiques nécessaires pour renforcer l'attractivité globale de tout le territoire ;
- maintenir un haut degré de redistribution des richesses notamment non marchandes ;
- répondre à l'aspiration de la population à une meilleure qualité de vie.

1. Concevoir et mettre en œuvre les outils et actions pour assurer une politique citoyenne de proximité

Le TCO souhaite faire de son territoire un espace de coopération avec les citoyens. A ce titre, l'intercommunalité s'engage vers un nouveau pacte citoyen dont l'enjeu est de promouvoir un service public de la participation visant à intégrer les points de vue des citoyens et des acteurs aux côtés de l'expertise technique dans les processus de décisions politiques.

■ Elaborer un pacte de gouvernance intercommunale

La loi Engagement et Proximité de décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres, permettant aux élus locaux de s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI. Ce texte apporte de réelles avancées pour une meilleure prise en compte des communes et de leurs représentants.e.s élus.e.s, maires et conseillers municipaux.

Au TCO, les élus communautaires ont pris acte le 31 juillet 2020 de l'obligation de débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

En 2022, la communauté d'agglomération s'engagera dans la démarche d'un nouveau pacte de gouvernance envers ses communes ce qui permettra d'enclencher ce débat et de co-construire de manière partenariale et collégiale ce document. Le Projet de Territoire Ouest 2040 est une opportunité pour la construction de ce pacte de gouvernance. Il est également nécessaire de développer une culture pérenne du "décider et faire ensemble" entre les élus communautaires et communaux. Des formations, des expérimentations communes et des visites de terrain pourront être mises en place.

■ Une concertation plus large avec les citoyens et la société civile organisée

Donner plus de place aux citoyens dans les processus communautaires correspond à une vraie attente de la population dans un souci de proximité et de dialogue entre l'intercommunalité et les habitants. Ainsi, le TCO prévoit en 2022 :

- La relance du Conseil de développement (CODEV) du TCO véritable outil dédié à la démocratie participative, permet d'associer la société civile à l'action des élus locaux, en faveur du développement durable du territoire. La loi NOTRe impose en effet à l'EPCI au sein duquel est institué un conseil de développement, de veiller aux conditions du bon exercice de cette instance en prévoyant les moyens humains, matériels et financiers à son bon fonctionnement.
- La mise en place d'un comité citoyen, initié lors des Ateliers du Territoire, véritables espaces de collaboration permettant la co-construction du projet de territoire du TCO Ouest 2040.

- L'élaboration d'une stratégie de démocratie participative qui passe par la formation des élus et de leurs administrations à cette démarche. Un séminaire à cet effet sera organisé début 2022. Ce séminaire permet à la fois à chacun de définir les contours de la démarche, d'en comprendre le sens et de travailler collectivement sur ses propres attentes et ambitions pour le TCO. Des formations plus approfondies ainsi que des visites de terrain pourront aussi être organisées pour les élus référents, les élus du Conseil de Développement ainsi que pour les chargés de mission en charge de ces sujets.

■ Des ateliers pour co-construire le projet du territoire Ouest 2040 du TCO

2022 marquera les 20 ans du TCO. Il constituera un moment fort de l'institution qui célébrera les progrès réalisés tout en s'engageant dans une démarche stratégique et prospective à horizon 2040 à travers son projet de territoire.

Ce document fixe l'ambition et trace la feuille de route de l'établissement pour les 20 années à venir.

La démarche du Projet de Territoire a été lancée en août 2021 avec la phase préalable du diagnostic. Elle se poursuivra en 2022 avec l'élaboration de la stratégie et de déclinaison opérationnelle en actions. Une démarche de marketing territorial sera menée en parallèle afin de valoriser les atouts du territoire tout en créant une identité territoriale forte. La signature, à terme, du projet de territoire permettra de poser les bases d'un pacte financier et fiscal équitable et solidaire des communes entre elles, ainsi qu'une réactualisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement du TCO pour garantir une lisibilité financière des projets de l'intercommunalité.

La construction du Projet de Territoire Ouest 2040 se réalise dans une démarche partagée et concertée avec les communes qui le composent et de manière participative, par une large concertation citoyenne, sans précédent. Différents ateliers ont été organisés en 2021 et seront poursuivis en 2022 sur l'ensemble des communes avec les élus, les administratifs, les acteurs socio-économiques et les habitants.

En 2021, le TCO a souhaité se faire accompagner par un prestataire pour la réalisation de ce grand chantier. Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations complémentaires sur le volet communication de l'ordre de 100 000 € est à prévoir pour l'année 2022.

2. Piloter la transformation numérique du territoire au service des citoyens

L'année 2022 sera l'année de lancement du nouvel axe stratégique de transformation numérique du territoire, par ailleurs un véritable projet managérial et organisationnel également avec l'intégration de nouveaux collaborateurs et de nouvelles missions s'appuyant sur l'organisation et les compétences existantes (mutualisation support utilisateur, mutualisation des activités techniques...).



■ Coordonner l'aménagement numérique du territoire et réaliser une véritable « Smart-City »

Le développement du numérique va impacter en profondeur les modes de gestion de notre territoire. L'essor des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de leurs usages doit être utilisé pour nous aider à bâtir une véritable « Smart-City » ayant pour objectif d'améliorer la qualité des services tant urbains que ruraux et d'en réduire les coûts. L'aménagement de l'Ecocité insulaire et tropicale est l'occasion de lancer la réalisation de la plus importante Smart-City d'outre-mer. Il s'agit de bâtir un territoire connecté, capable d'utiliser les possibilités infinies qu'offre le numérique, au service de nos enjeux stratégiques (énergie, bâtiment, aménagement durable, mobilité, gestion urbaine, environnement, tourisme...). Par ailleurs, dans la logique de réduction des déséquilibres territoriaux et de l'organisation d'une proximité, le développement des e-services est une opportunité à développer.

Le TCO s'est engagé dans la transformation numérique de son territoire avec la réalisation de son Schéma Directeur du Numérique.

La définition de ce schéma directeur du numérique a été initiée avec la réalisation d'une mission d'élaboration de notre feuille de route à 3 ans qui intègre les aspects d'infrastructure numérique, de gestion de la donnée et de projets démonstrateurs visant à promouvoir la digitalisation. La première étape est la réalisation d'un « DATA MAPPING » qui permettra une vision exhaustive du niveau de digitalisation du territoire et permettra de lancer immédiatement les premières opérations.

■ Mener une démarche de gestion de relation citoyen (GRC)

A delà d'une simple solution logicielle unique, la Gestion de Relation Citoyen est la démarche par laquelle la collectivité décide de gérer de manière transversale sa relation avec ses usagers, au cœur de laquelle se situe l'accueil. L'accueil numérique est un des canaux par lesquels l'utilisateur se présentera à la collectivité.

- Initier la mise en œuvre d'une application mobile (et web) citoyenne

Le premier volet devra permettre au citoyen du territoire via la solution logicielle de signaler des demandes sur les problématiques environnement (par exemple les dépôts sauvages) et de suivre le traitement de ses demandes. Cet outil de démarches en ligne (téléservices) devra aussi permettre à la Collectivité de communiquer avec le citoyen et de mesurer son niveau de satisfaction.

Objectifs :

- Réduire les temps de traitement et d'optimisation des services publics
- Créer un dossier citoyen et améliorer la connaissance des habitudes et des attentes des usagers, développer un référentiel usager ;
- Créer un canal central de démarche en ligne ;
- Harmoniser les niveaux de réponse et fluidifier les flux échangés entre acteurs ;
- Mesurer la satisfaction usager ;
- Mettre en œuvre une stratégie globale de la donnée au profit du pilotage de l'action publique.

Comprendre les mutations qui s'opèrent aujourd'hui pour mieux les anticiper et adapter les politiques associées passe par le traitement et l'analyse de la donnée. Pour cela, une véritable stratégie doit être posée de manière globale et progressive afin d'aboutir au développement d'une plateforme Smart Territory (cf. Schéma Directeur Numérique de la Data), l'idée générale étant de valoriser cette nouvelle économie de la donnée et de la connaissance.

En amont de cette mise en œuvre, des objectifs intermédiaires seront à atteindre en 2022 :

- Accompagner les directions métiers sur la valorisation de leurs données existantes (acculturation, outils et tableaux de bord, culture des indicateurs et de l'évaluation, automatisation du traitement et de la collecte des données...);
- Permettre la production de nouvelles données en fonction des besoins ;
- Veiller à la synchronisation et la connectivité avec les systèmes d'exploitation existants ou à créer (SI internes) ;
- Sensibiliser et aider sur les problématiques impo-

sées par le Règlement Général de la Protection des Données (accompagnement juridique sur l'usage de la donnée) ;

- Ouvrir les données publiques en développant l'alimentation de l'Open Data (plateforme régionale).

3. Mettre en œuvre les actions et les outils pour la réalisation du Programme Local pour l'Habitat

La politique de l'habitat et du logement, développée depuis plusieurs années sur l'intercommunalité, sera une priorité de la mandature. En ce sens, il sera privilégié, dans la politique du logement, outre le développement du logement locatif social, l'investissement locatif dans l'ancien, accompagné par une incitation forte à la rénovation pour favoriser l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique.

Le TCO devra relever 2 défis majeurs autour de ces thèmes : celui de l'amélioration de l'habitat et celui de la relance de la production de logements en adéquation avec les besoins des habitants.

Cette démarche demeure fondamentale pour que le territoire arrive à rétablir un équilibre social de l'habitat à des conditions plus favorables d'accès au logement en accession ou location notamment pour les catégories de ménages modestes et intermédiaires ainsi que pour les plus démunis (jeunes, sans abris, marginaux, ...).

■ **Impulser une offre nouvelle de logements « abordables »**
L'appareil productif est en berne, notamment concernant la production de logements locatifs sociaux alors que la demande augmente notamment pour les classes moyennes, dont l'accès au logement s'est fortement réduit face au renchérissement du foncier. La relance de la production passera par la mise en œuvre opérationnelle du Programme Local de l'Habitat (PLH 2020-2026), avec la mobilisation des outils du Plan d'Action Foncier Intercommunal, destinés à produire du foncier opérationnel principalement au profit des logements aidés (location et accession). Concernant l'accession aidée à la propriété, le TCO s'engage dans la préfiguration d'un Organisme de Foncière Solidaire. Cet outil « anti-spéculation » doit permettre aux ménages à revenus moyens d'accéder à la propriété dans les quartiers où le coût du foncier est élevé.

Parmi les outils du Programme Local de l'Habitat et de la Convention Intercommunal d'Attribution, l'accent sera mis sur l'accès au logement locatif social des publics prioritaires (25 % des demandeurs ne peuvent accéder à un logement social dans le parc neuf).

■ Agir sur les quartiers existants

L'objectif du PLH en matière de réhabilitation du parc social est de 1200 unités sur 6 ans. Il devrait être atteint, notamment grâce aux chantiers engagés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain Ariste Bolon SIDR

Haute (Le Port) qui e de nouvelles opérati réhabilitations. Les besoins sont également identifiés sur l'ensemble des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. En réponse à ces besoins, la mobilisation de fonds de concours communautaires, agira en complément, dans la balance qualitative (adaptation aux besoins des personnes âgées, performance énergétique, ...) des opérations et du niveau de loyer après réhabilitation. Le Programme Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI 2019-2025) prendra en 2022, une direction plus opérationnelle, d'une part, avec la mise en œuvre du Fonds Mutualisé d'Amélioration de l'Habitat (FMAH) et le déploiement de la régie de travaux intervenant sur les chantiers. Les artisans et les habitants eux-mêmes seront mobilisés selon la situation. D'autre part, la création d'un Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) permettra d'informer, sensibiliser et accompagner les habitants du territoire dans leur projet de rénovation énergétique.

Dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), une étude sera engagée à l'échelle des sites opérationnels retenus pour la faisabilité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat multisites. Concernant l'offre en direction des publics spécifiques (les jeunes, les sans domiciles fixes, les personnes exposées aux risques de violences...), les réflexions engagées avec les partenaires permettront de formaliser des réponses adaptées (Centre d'Hébergement d'Urgence, Accueils de jour et de nuit, Structures d'accueil des jeunes, Maisons relais, etc.).

■ **Inscrire durablement l'équité, la transparence et la mutualisation dans la gestion de la demande sociale**
Sous l'égide de la Conférence Intercommunale du Logement, la mise en œuvre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et de l'Information doit organiser la réponse à la demande en logements locatifs sociaux. Un premier déploiement sur le territoire depuis 2019, offre un retour d'expérience en demi-teinte, qui nécessite la refondation de la démarche en 2022 vers une mutualisation efficiente. Les chantiers comme la cotation, garante d'un traitement équitable des demandes et la gestion en flux de l'offre locative, feront l'objet de travaux partenariaux, déjà engagés pour l'essentiel.

4. Apporter le rééquilibrage du territoire par le développement des Hauts et par les projets structurants du reste du territoire

Le TCO souhaite se positionner au plus près des espaces les plus reculés du territoire dans une logique de rééquilibrage. Sur le plan économique, le TCO développera une économie de proximité diversifiée au sein de chaque territoire et veillera à concentrer les politiques publiques prioritaires relevant de la politique de la ville sur les quartiers les plus en difficulté.



Cette politique de proximité passe par des politiques territorialisées déjà mises en place qui devront être poursuivies et renforcées via les dispositifs existants (Opération de Revitalisation de Territoire, Actions cœur de ville, Leader, Investissements territoriaux intégrés...). Un accent très particulier sera mis sur le cirque de Mafate situé sur deux communes du TCO, en plein cœur habité du Parc National, et impliquant de nombreux enjeux.

La dynamique de développement territorial est le fruit de la réalisation des projets privés et publics. S'agissant de leur opportunité, cela amène à distinguer l'appui qui sera apporté aux acteurs publics, pour la réalisation des projets impactant l'aménagement durable du territoire et l'appui apporté aux acteurs locaux des Hauts dans le cadre des financements européens LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). TERH GAL OUEST (Territoire Rural des Hauts – GAL Ouest), constitué d'acteurs privés et publics des Hauts, porte, anime et instruit ce dispositif sur 2014 - 2022. Sur cette programmation, 9 M€ sont ainsi dédiés au développement rural de l'Ouest.

Fort de la concertation ayant aboutie sur la stratégie d'aménagement et de développement des Hauts et des volets urbains de ses documents stratégiques (SCOT, PLH, Plan de déplacement Urbain), le TCO poursuivra sa mission d'animation afin de déployer les investissements territoriaux intégrés (ITI) ruraux et urbains. L'outil « investissements territoriaux intégrés » facilitera la mise en œuvre de notre stratégie territoriale dans la mesure où il

permet de concentrer des financements relevant de plusieurs axes prioritaires des fonds européens FEDER.

L'appui aux territoires se déclinera également par la mobilisation d'ingénierie et l'animation dans le cadre convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (2021-2026). Sur l'acquis des projets Action Cœur de Ville de la commune du Port et de Petite Ville de Demain de la commune de Trois-Bassins, deux premiers périmètres opérationnels pourront engager leurs projets en 2022. Ils seront rejoints par les autres communes qui travaillent sur l'identification de leurs périmètres, leurs stratégies et programmes d'actions.

Investi dans le développement harmonieux du Cœur Habité, c'est sur la base des travaux partenariaux de Schéma Directeur d'Aménagement des Ilets de Mafate que le TCO engagera son action d'appui aux territoires, notamment dans le cadre d'interventions définies avec les acteurs pour une meilleure optimisation des interventions opérationnelles dans Mafate (syndicat mixte, ...).

En 2022, comptant 21 % de sa population qui résident au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et conformément aux dispositions de la loi Lamy, le TCO a toute légitimité à inscrire son action dans le cadre de la renégociation et de l'élaboration de la prochaine génération des contrats de ville. Il apportera une vision globale et collective aux problématiques de ces quartiers en étant force de propositions sur les stratégies à mener, en s'appuyant notamment sur ses compétences (Habitat, Economie, Culture, Mobilité, ...).

5. Faire de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire de véritables leviers pour la création d'emplois solidaires

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a instauré le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Ce schéma définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Ce schéma, élaboré par la Région en concertation et les intercommunalités, intègre par principe les entreprises de ce secteur dans l'économie classique. Cela implique des dispositifs d'aides prenant en compte les spécificités de l'ESS.

Par ailleurs, il est important et utile de rappeler que tout projet d'économie sociale et solidaire repose sur ces trois piliers : une demande sociale, la volonté d'engagement d'acteurs sociaux et un socle de valeurs humanistes et solidaires. La finalité commune est la poursuite de l'intérêt général. La pertinence de l'action des entreprises de l'économie sociale de l'Ouest va donc résider dans leur capacité à vérifier et actualiser régulièrement leur projet de poursuite du juste équilibre de ce triptyque.

■ Soutenir et développer économiquement les structures de l'ESS

Sur cette base, le TCO interviendra de manière volontariste, sur la coordination et l'animation du réseau de l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en place :

- L'appui à la structuration et à la professionnalisation des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- L'accompagnement à l'ingénierie administrative et financière ;
- L'animation d'un réz'O ESS et d'une plateforme en lien avec la CRESS ;
- La co-organisation du Startup Weekend ESS ;
- L'organisation d'un événementiel intercommunal dans le cadre des journées de l'ESS ;
- La mise en place d'animations autour des thématiques de l'ESS par le biais du réseau RTES ;
- L'étude du déploiement d'une monnaie locale ;
- L'accompagnement au développement de groupement d'employeurs et de tiers lieux ;
- L'optimisation de la coordination de ce dispositif passera en 2021 par le déploiement du logiciel ABC Clause, en lien avec les autres maîtres d'ouvrage du territoire.

Le développement de la commande publique socialement responsable sur l'ensemble du territoire devra être accentué afin de créer des passerelles entre dispositifs.

Seront mobilisés les autres leviers d'insertion figurant dans le nouveau code de la commande publique :

- L'insertion comme critère ou sous-critère de notation des offres pour les
- Les marchés d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- Les marchés favorisant le recrutement de jeunes de moins de 26 ans... ;
- L'accompagnement des publics très éloignés de l'emploi.

En 2022, un nouveau diagnostic sera réalisé afin de proposer des actions adaptées aux besoins du territoire ainsi qu'une cartographie des acteurs du territoire.

■ Animer et gérer le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, le TCO participe aux dispositifs contractuels en faveur de l'accès à l'emploi et de la création d'activités. Le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) a été contractualisé par un protocole signé entre l'Etat et le TCO pour la période de 2015 à 2020.

■ Accompagner les publics très éloignés de l'emploi

- L'entreprise JT2M est le prestataire en charge de l'accompagnement des publics PLIE depuis début juillet 2021 pour une année. Il est proposé de relancer un nouveau marché en 2022, pour une période de 3 ans, afin de permettre une continuité de l'accompagnement de ces publics.
- L'opération « Attitudes Pro » est une pépinière de l'inclusion, dispositif expérimental sur 3 ans porté par la Mission Intercommunale de l'Ouest, l'Association Loclae d'Insertion par l'Economie (ALIE), la Mission Locale Nord et Capital Formation depuis 2019. Il s'agit d'accompagner les publics de moins de 30 ans les plus éloignés de l'emploi afin de leur permettre d'acquérir des compétences comportementales.
- En complément de ces 2 actions, une déclinaison d'accompagnement spécifique mobilisable doit être mise en place : aides individuelles, ateliers de lutte contre l'illectronisme, ateliers sur la posture professionnelle.

■ Mettre en œuvre des actions d'insertion

- Le TCO poursuit son action en termes de soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), sur le poste d'encadrant technique et travaille à une meilleure coordination de l'ensemble des financeurs, via la conférence des financeurs (DEETS, Région, Département, Intercommunalités, Pôle emploi, URSAE...).
- Par ailleurs, le travail sera poursuivi pour accompagner durablement les ACI en proposant des conventions pluriannuelles lorsque les actions sont validées sur plusieurs années.

■ Soutenir la création d'activité et d'emploi

Il est prévu en 2022 de faire le bilan des actions de l'ADIE et de Réunion Entreprendre en fonctionnement et de travailler à d'autres pistes de financements possibles pour les petits projets économiques du territoire

6. Faire du territoire Ouest un foyer culturel de référence

Pour 2022, le TCO souhaite actualiser sa stratégie culturelle qui date de 2007, et également renforcer l'accompagnement de la filière culturelle fortement impactée par la crise sanitaire. L'enseignement artistique devra faire l'objet d'une attention particulière et ainsi l'école artistique intercommunale de l'Ouest doit être davantage accompagnée dans sa structuration afin de permettre le développement de son offre et des publics bénéficiaires. Sa vocation d'école décentralisée et au plus proche de ses publics, se renforce sur les valeurs de proximité, de démocratisation des enseignements artistiques et d'égal accès des élèves à ces enseignements. Enfin, il s'agira de lancer les travaux dans le cadre du projet de labellisation Pays d'Art et d'Histoire.

■ Co-construire une politique culturelle avec les communes pour l'Ouest

A la suite du séminaire culture organisé avec les communes membres au second semestre 2021, le TCO souhaite se faire accompagner par une expertise externe pour définir sa nouvelle stratégie culturelle. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour mission d'approfondir et de mettre à jour le diagnostic territorial et d'accompagner le TCO dans la mise en œuvre de sa stratégie culturelle.

■ Soutenir les salles de diffusion et renforcer le dispositif d'aide à la création « Bekali »

En 2022, le TCO poursuivra son soutien aux 4 salles de diffusion du territoire et les accompagnera dans la structuration de leurs projets artistiques et culturels pour le territoire, en lien avec les communes d'accueil. Le TCO souhaite également accompagner davantage les associations culturelles conventionnées et/ou en voie de professionnalisation du territoire à travers la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.

La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest a pour ambition de redevenir un territoire de festivals et d'accompagner ainsi les événementiels culturels structurants qui ont un rayonnement important et un impact économique fort sur le territoire (Tam Tam, Opus Pocus, Réunion Métis, Leu Tempo etc.)

En 2022, le TCO souhaite renforcer et pérenniser le dispositif de création Bekali, qui a fêté ses 10 ans en 2021, avec la mise en place d'une convention triennale d'objectifs et de moyens. Ces nouvelles modalités de mise en œuvre du partenariat devraient ainsi permettre aux 4 salles (Théâtre Sous les Arbres, Kabardock, Lespas et Le Séchoir) d'ouvrir d'avantage la sélection des Bekali, d'organiser les résidences artistiques au premier semestre et de programmer des résidences de territoire, des actions culturelles et des représentations (hors et dans les murs) sur les 5 communes.

■ Initier les actions liées au projet de labellisation Pays d'Art et d'Histoire

Dans le cadre du projet de labellisation Pays d'Art et d'Histoire, il s'agira de faire un état des lieux des actions à mener au regard des critères à remplir pour le dossier de candidature à la labellisation. Ainsi en 2022, il est proposé d'initier les actions de diagnostic dans les communes et de débiter les actions d'inventaire et de valorisation du patrimoine.

Les activités du restaurant et de l'espace scénographique du Four à chaux « Méralikan » seront fortement impactées par les travaux d'assainissement de Saint-Leu débutant en 2022.

A cette occasion, il conviendra de redéfinir le positionnement souhaité par le TCO pour la mise en valeur de ce site patrimonial, apprécié des usagers mais qui reste encore méconnu du grand public.

■ Renforcer l'école artistique intercommunale et accompagner le développement des enseignements artistiques

L'ouverture de nouvelles salles de répétition et d'un studio d'enregistrement permettra d'enrichir l'offre de services de LENA, équipement culturel structurant des Hauts de l'Ouest. Il s'agira de développer la visibilité et la fréquentation du site à travers les partenariats avec le Parc National et le secteur culturel et de proposer le lancement d'un projet de résidence d'artistes thématiques (biodiversité, charte paysagère, design urbain etc.). Les travaux relatifs à la réhabilitation de la Maison Bénard en partenariat avec le Parc National sur le site de LENA (L'Espace Numérique et Artistique de Trois-Bassins) devraient débiter au 1er semestre 2022.

Après une nécessaire phase de structuration ces trois dernières années, l'école artistique intercommunale doit préalablement voir son organisation et ses ressources stabilisées afin de créer les conditions favorables à son plein développement, avec notamment le renforcement de sa compétence pédagogique et artistique. De même, l'élargissement et l'harmonisation de l'offre d'enseignement artistique doit se poursuivre en partenariat étroit avec les communes pour répondre à leurs spécificités tout en veillant à la cohérence territoriale. Le chantier de l'école/ siège à Plateau Caillou devrait reprendre en 2022 pour une livraison en 2023. Une étude devra être menée pour évaluer son coût de fonctionnement et son équipement avant mise en service.

AXE 4 – PRÉPARER NOTRE TERRITOIRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CONTEXTE

Dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues, le TCO engagera tous les leviers afin d'une part de faire face aux effets du changement climatique et d'autre part, de prévenir les risques.

En premier lieu, il s'agit de réaliser au titre de la GEMAPI :

- L'aménagement des bassins versants ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des zones humides.

La solidarité territoriale autour du thème de la gestion partagée de l'eau est l'un des enjeux de cette loi.

Le Territoire de la Côte Ouest de par sa situation géographique présente des vulnérabilités territoriales face aux inondations et aux submersions marines. Il dispose par ailleurs de milieux aquatiques et terrestres remarquables riches en biodiversité.

Le TCO comprend un Territoire à Risque Important sur la commune de Saint-Paul, qui identifie le centre-ville/l'Étang Saint-Paul et la zone de l'Ermitage à Saint-Gilles comme zones fortement exposées aux risques d'inondations. Deux Programmes d'Actions Prévention Inonda-

tions (PAPI) sont mis en œuvre sur la Rivière des Galets et à l'Ermitage Saint-Paul. Sur ces zones, ce sont 32 000 habitants qui sont exposés aux risques et pour lesquels des mesures de protection sont mises en œuvre dans le cadre d'investissement dans des ouvrages importants et des mesures permanentes de gestion, de veille et d'entretien. Par ailleurs, d'autres zones de fragilité de moindres intensités existent sur l'ensemble des autres communes du territoire (La Possession, Saint-Leu et Trois-Bassins).

Des milieux aquatiques remarquables sont répertoriés : l'Étang Saint-Paul labellisé RAMSAR, un réservoir biologique à la ravine Saint-Gilles et des milieux à préserver et à restaurer de par leurs intérêts écologiques sur la ravine de l'Ermitage, la Ravine Petit Etang et Grand Etang à Saint-Leu.

Enfin, en ce qui concerne les risques liés à la mer, le territoire dispose de 60 Km de côte dont 11 Km sont classés en zone très sensible et 18 Km en zone sensible.

Pour l'ensemble des interventions dans ce domaine, le Plan Pluriannuel Investissement et Fonctionnement sur la période 2020-2030 prévoit un budget de 110 M€.

Dans le cadre de cette compétence, le développement de notre action, à l'échelle du territoire, devra permettre de poser les bases des stratégies de lutte contre les inondations, de gestion du trait de côte et de gestion des milieux aquatiques qui font l'objet d'études actuellement en cours. Enfin, le TCO s'est résolument engagé dans une démarche de développement axée sur la transition écologique au travers notamment du Contrat de Transition Ecologique, des Villes Durables et Innovantes, du développement de modes alternatives de mobilités, le développement de l'économie circulaire. Au titre de cet axe, les orientations stratégiques déclinent les actions suivantes :

1. Protéger les populations exposées aux risques naturels

■ Poursuivre les aménagements pour la protection des populations face aux risques d'inondations et de submersion marine

De par son relief et son exposition aux risques d'inondation et de submersions, liés principalement aux ravines, aux cours d'eau et à la mer, l'Ouest est un territoire très exposé.

Le territoire du TCO comporte 29 km de digues classées réparties sur une vingtaine de ravines, dont trois systèmes d'endiguement de classe B (c'est-à-dire protégeant au-delà de 3000 personnes). Ce sont ainsi 22 000 personnes qui sont protégées par le Système d'endiguement de la Rivière des Galets, 5 500 personnes par la Route Digue de Saint-Paul et 4800 personnes par le Système d'endiguement de l'Ermitage Les Bains et de La Saline Les Bains en cours de construction.

Le territoire comporte également 4 systèmes d'endiguement de classe C, situés en milieux urbains (Ravine des Lataniers et Ravine Balthazar à La Possession, Ravine La Fontaine et Ravine Grand Etang à Saint-Leu), qui protègent chacun plusieurs centaines de personnes.

Les systèmes d'endiguement font l'objet de dispositions réglementaires particulières définies dans le cadre du décret digues. Leur exploitant, gestionnaire des ouvrages, doit ainsi définir un suivi et un entretien régulier de ceux-ci, ainsi qu'une organisation à mettre en place pour les surveiller en cas de crue.

Concernant les risques de submersion marine ou de recul du trait de côte, les enjeux sont tout aussi importants, une grande partie de la population de l'Ouest étant concentrée sur le littoral. Le diagnostic réalisé dans le cadre de la stratégie locale du TCO de défense contre la mer des 60 km de littoral, a permis de mettre en évidence que presque la moitié du littoral ouest est située en zone à risque sensible à très sensible au regard des aléas climatiques (houle australe et cyclone, réchauffement climatique) et des enjeux présents (activités économique et touristique, habitations).

La stratégie de défense contre la mer en cours va permettre d'établir un programme d'actions concertées avec

les acteurs du territoire et devra définir les moyens financiers pour mettre e

Au vu des enjeux financiers importants pour asseoir la compétence, les rôles, les responsabilités et les limites d'intervention entre les acteurs de la protection des personnes et biens contre les inondations doivent être bien définis, d'autant que le budget devra s'équilibrer d'une année sur l'autre dans le contexte de la taxe GEMAPI. Enfin, la recherche des subventions est une des clefs indispensables pour la mise en œuvre des projets et travaux.

Chaque année, en moyenne, 10 M€ sont affectés aux travaux et actions nécessaires à la prévention et à la lutte contre les inondations.

En 2022, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre la programmation annuelle d'investissements et de disposer de moyens afin d'agir en matière de maintenance et d'entretien du patrimoine.

3 actions clés sont programmées en 2022 :

- Développer la connaissance et assurer la surveillance des 29 km d'ouvrages transférés ;
- Réaliser les travaux de maintenance et d'entretien des ouvrages ;
- Mettre en place les outils de surveillance des ouvrages en temps de crue ;

■ Mettre en œuvre les PAPI (Plan d'Actions Prévention Inondation) et PAPAL (Plan d'Actions Protection des Aménagements Littoraux)

Le TCO s'est engagé sur deux Programmes d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI) avec les différents acteurs concernés du territoire que sont l'Etat, la Région et les communes. A travers ces programmes prévus sur cinq ans, les cosignataires des PAPI ont affirmé leur volonté de réduire les dommages aux personnes et biens, en mettant en œuvre une approche intégrée de la prévention des inondations. Ainsi, dans le cadre des PAPI Rivière des Galets et Saint-Paul, les objectifs sont nombreux :

- Définir une gouvernance adaptée du territoire ;
- Définir et étudier des aménagements de réduction des aléas ;
- Proposer des démarches de réduction de la vulnérabilité des secteurs isolés ;
- Mettre en place des mesures de suivi des aménagements existants ;
- Développer la conscience et la connaissance des risques d'inondation ;
- Concilier les aménagements futurs avec les aléas.

Au-delà des actions à mener, le TCO a pour rôle d'animer ces PAPI sur son territoire en lien avec les partenaires.

Figurant parmi les actions des PAPI, les travaux d'aménagement et de protection contre les crues des secteurs de l'Ermitage les bains et de la Saline Les Bains sont en cours de réalisation ainsi que les travaux conséquents de confortement des ouvrages de la Rivière des Galets.

Ces deux opérations ont pu bénéficier de financements de l'Etat et de l'Europe.

■ Définir la stratégie de gestion du trait de côte

Concernant la défense contre la mer et les risques de submersion marine, la stratégie du territoire en cours d'élaboration sur les 60 kilomètres de côte, doit permettre de faire émerger en 2022 un plan d'actions concerté avec l'ensemble des acteurs et partenaires. Les moyens financiers pour la mise en œuvre des plans d'actions seront déterminants.

2. Valoriser la richesse de la biodiversité du territoire

■ Mettre en place la stratégie de gestion des milieux aquatiques

Afin de définir une ligne de conduite et un plan d'actions qui constitueront la stratégie de l'EPCI pour les six prochaines années, le TCO réalise actuellement une étude de définition de sa stratégie.

4 actions clés ont été identifiées :

- Réaliser les travaux d'entretien des milieux aquatiques (Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul, rivière des Galets, ravine St-Gilles et ravine l'Ermitage), en tenant compte des contraintes opérationnelle (protection de la biodiversité présente) ;
- Réaliser un projet de restauration écologique de la zone humide de l'Ermitage dans le cadre de la réponse à l'appel à projet formulé par l'Office Français de la Biodiversité ;
- Réaliser les actions de suivi de la qualité des milieux (sensibilisation sur la nécessité de sauvegarder les zones humides et d'entretien des milieux aquatiques) ;
- Réaliser des sensibilisations sur les milieux (nécessité de sauvegarder les zones humides et d'entretenir les milieux aquatiques).

■ Poursuivre les actions de préservation, de protection et de suivi de la qualité des milieux aquatiques du territoire (Etang Saint-Paul, ravine Saint-Gilles, ...)

Il s'agira pour le TCO de faire émerger des actions afin d'améliorer la connaissance des zones humides du territoire. Les milieux humides du territoire font face à la prolifération des espèces exotiques envahissantes présentes sur le plan d'eau empêchant la bonne oxygénation du milieu et générant des embâcles à l'écoulement. Le TCO intervient plusieurs fois par an pour l'enlèvement de ces espèces exotiques envahissantes dans les ravines de l'Ermitage et de Saint-Gilles. Les interventions de gestion des milieux aquatiques réalisées sur le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul sont réalisées par la régie communale, à travers une convention de gestion.

Un projet de restauration écologique de la zone humide de l'Ermitage, dans le cadre de la réponse à l'appel à projets formulé par l'Office Français de la Biodiversité, sera également mené. Enfin, des actions de sensibilisation se feront auprès des écoles ou du grand public, par le biais de visites de site, de promenades ou de découvertes des milieux du territoire.

3. Faire de la transition écologique et énergétique un axe essentiel de développement du territoire

- Réaliser le Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre et le Plan Climat Air Energie Territorial
- Participer activement à la création du nouveau label français et européen Ville Durable et Innovante et porter le volet tropical de ce celui-ci
- Déployer la plateforme d'innovation territoriale pour une transition écologique et industrielle (intégration du Contrat de Transition Ecologique et du Territoire d'industrie) et préfigurer un dispositif d'accompagnement des porteurs de projets économiques
- Lancer la réalisation d'une pépinière d'entreprises d'économie circulaire et d'écologie industrielle
- Réaliser et signer le Contrat de relance et de Transition Ecologique



4. Développer la pratique des mobilités durables

Les conditions de mobilités sur le TCO sont fortement marquées par l'engorgement routier. Des alternatives existent déjà pour s'affranchir de cette pénibilité quotidienne. Il faut cependant préparer aujourd'hui les territoires des proximités de demain.

■ Réaliser le programme vélo

Il est proposé de poursuivre en 2022 la réalisation du programme d'actions pour promouvoir l'usage du vélo :

• Pose d'arceaux vélos et équipement en racks à vélos

Le programme de pose d'arceaux vélos sur l'ensemble du territoire se poursuivra en 2022, avec l'installation d'une centaine de nouveaux équipements. La majorité des sites d'implantation est déjà identifiée. L'objectif de ce dispositif est de faciliter et sécuriser le stationnement des vélos.

De plus, il est proposé en 2022 de poursuivre l'équipement des bus Kar'Ouest en racks à vélos (à l'arrière des bus), à la suite de l'expérimentation initiée en août 2021.

• Service de location moyenne/longue durées de Vélos à Assistance Electrique

Le nouveau service Mobi'Ouest, inauguré en septembre 2021, sera renforcé en 2022 avec l'arrivée de 125 VTT à assistance électrique d'une part, et avec un accroissement du parc locatif d'autre part (300 Vélos à Assistance Electrique urbains supplémentaires) pour répondre au succès de ce nouveau service.

• Réalisation du programme vélo et mise en place d'une prime à l'achat

Avec l'appui financier escompté de l'ADEME (appel à projets AVELO2), lequel prévoit le financement d'un poste de chargé de missions Vélo, le TCO poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route « vélo », validée fin 2020 par le conseil communautaire.

Il est également proposé de mettre en place un régime d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

■ Définir la politique de déplacements du TCO

Le changement de comportement et des pratiques des usagers passe par l'aménagement d'un territoire plus économe et responsable, et par la valorisation et le déploiement de solutions alternatives à l'autosolisme.

• Plan de mobilité du TCO

La Loi d'Orientation des Mobilités impose aux Autorités Organisatrices de la Mobilité de procéder à la transformation du PDU (Plan de Déplacements urbains) en Plan de Mobilité. Ce nouveau document stratégique devra intégrer les nouvelles dispositions réglementaires et également permettre au TCO de questionner sa stratégie en intégrant les nouveaux grands projets du territoire cités précédemment.

• Plan de mobilité du TCO

Engager les réflexions et études pour la mise en œuvre du transport par câble en affinant les études engagées en 2021. Il s'agira d'identifier les différentes hypothèses de projets, les obstacles et les différentes pistes de financement.



III- DES MOYENS MOBILISÉS POUR LA RÉALISATION DES PROJETS

Dans le cadre de la réalisation, par les communes, d'opérations de partage de voiries, le TCO accompagnera les collectivités qui le souhaitent dans la mise en œuvre des offres de stationnements dédiées aux covoitureurs (environ 2 parkings). La mise en œuvre de ces orientations budgétaires 2022 impose une amélioration et une **optimisation des ressources et la fixation d'objectifs** pour les fonctions supports nécessaires à la réalisation des actions prévues. Ainsi, les priorités et actions suivantes seront assignées :

En 2022, la Direction des Ressources humaines entend répondre à trois enjeux fondamentaux :

- les enjeux financiers directs à travers le contrôle de gestion des dépenses de personnel (suivi mensuel de l'évolution des dépenses et évolution de la masse salariale) ;
- les enjeux de capacité à travers le contrôle de gestion des effectifs (structure de effectifs, évolution comparée N-1, taux de rotation, recrutement, mobilité interne, etc.) ;
- les enjeux d'efficacité et de mobilisation à travers le contrôle de gestion des compétences et d'évolution de la motivation (référentiel de compétences, taux d'absentéisme, etc.).

La masse salariale représentant près de 15% des charges de fonctionnement du TCO, les efforts devront être poursuivis en matière de pilotage tout en veillant à la juste allocation des moyens avec le double objectif d'efficacité de l'action publique et de cadrage de l'évolution des dépenses. La réorganisation interne des services engagée en 2021 et la mise en œuvre en parallèle d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) favorisera l'éclosion d'une organisation adaptée répondant aux besoins des citoyens avec le déploiement transversal des compétences et le pilotage des projets de l'EPCI. Cette nouvelle organisation doit donner un nouvel élan à l'efficacité des services à travers l'optimisation et l'adaptation, de l'organisation qui se doit d'être plus fluide et collaborative, d'un fonctionnement autour des principes de transversalité et de coopération et d'une culture managériale.

Au niveau du Système d'information et du Développement du Numérique :

La réorganisation de cette direction avec l'intégration de la priorité pour le développement du numérique du territoire et des ressources humaines nouvelles nécessite de mettre en œuvre dès 2022 une mission d'accompagnement pour

consolider tant l'organisation de cette direction que l'architecture globale du schéma directeur informatique. Outre la poursuite de la modernisation des outils numériques de gestion liés aux besoins métiers, les actions concrètes pour 2022 porteront sur la réalisation des axes suivants :

- Réaliser un audit par un prestataire externe de notre système d'information en identifiant les forces et faiblesses, les améliorations à apporter tant sur l'architecture du système que sur les outils numériques
- Continuer la modernisation de la e-administration afin de la rendre plus performante et efficiente.

L'année 2022 sera l'année de la refonte des briques logicielles administratives majeures concernant la commande publique, la gestion financière et la gestion des ressources humaines. Ces projets majeurs auront un impact certain sur l'organisation et les processus internes. L'accompagnement à la conduite au changement, en consolidant et développant les usages correspondants, sera un enjeu majeur à la réussite de ces projets ambitieux. Une attention particulière devra être portée sur l'accompagnement des usages et des organisations correspondantes afin que les niveaux d'appropriation soient optimaux.

Enfin, 2022 verra le lancement de l'appel d'offres sur les services globaux de télécommunication (téléphonie fixe et mobile, service internet, hébergement, interconnexion des sites...) afin d'optimiser l'offre de service et les coûts de fonctionnement sur les 4 prochaines années sur les problématiques concernées.

■ Piloter les projets de dématérialisation pour gagner en performance

L'accent sera mis sur l'évaluation de la bonne atteinte des objectifs définis en amont pour chaque projet d'évolution des outils informatiques métier avec les différents services utilisateurs, co-pilote du projet (obligation réglementaire, amélioration des traitements, optimisation des ressources humaines ...).

Les principaux projets d'évolution des outils métiers seront les suivants en 2022 :

- refondre les SI Commande publique, Gestion Financière et Gestion des Ressources Humaines ;
- migrer vers de nouveaux outils SI Commande publique, Gestion Financière et Gestion des Ressources Humaines ;
- informatiser et organiser les services techniques du TCO dans la gestion patrimoniale et la gestion des

stocks ;

- mettre en œuvre un archivage électronique des processus dématérialisés afférents ;
- mettre en place des outils de verbalisation électronique / système d'information et Accompagner la mise en œuvre organisationnelle ;
- mettre en œuvre le module « cotation » pour l'attribution des logements sociaux.

■ Améliorer la performance des infrastructures

Souvent invisibles par les utilisateurs, les infrastructures de serveurs, systèmes, réseaux et télécommunications dans leur ensemble représentent le socle d'accueil indispensable aux couches applicatives supérieures. Il est donc indispensable d'être continuellement à la recherche de performance, de fiabilité, d'évolutivité et d'interopérabilité dans leur exploitation.

L'année 2022 sera marquée par le lancement de l'Appel d'Offres Européen global concernant l'acquisition des services de télécommunication fixes, mobiles, réseaux privés de données, internet et hébergement. C'est un enjeu majeur pour l'EPCI en termes de performance mais aussi de charge de fonctionnement pour les 4 prochaines années.

■ Garantir la sécurité

Un audit sécurité est réalisé tous les deux ans afin de partager les forces et faiblesses des Systèmes d'Information (SI). Les conclusions du dernier audit ont été communiquées fin 2021 et 2022 sera donc l'occasion de mettre en œuvre des projets selon ses recommandations.

En ce qui concerne la commande publique, les objectifs ci-après seront mis en œuvre :

■ Mettre en place une stratégie d'achat performante et durable en interne comme en externe

D'une part, la stratégie interne consiste à faire de l'achat un acte efficient alliant le meilleur rapport qualité-prix, avec un délai de notification optimal et une sécurité juridique. Par ailleurs, afin de poursuivre l'objectif de « garantir la bonne gestion des deniers publics », la négociation des marchés à procédures adaptées reste un levier à promouvoir, procédure d'achat devant s'appliquer notamment en investissement.

D'autre part, le TCO confortera sa Stratégie du Bon Achat (stratégie achat externe) engagée auprès des entreprises du territoire depuis 2016. Il s'agit de mettre en œuvre les conditions propices à maximiser la participation des savoir-faire locaux à la commande publique réunionnaise. L'objectif est de faciliter et simplifier l'accès à la commande publique pour les entreprises notamment les TPE/ PME.

Enfin, le TCO veillera en 2022 à conforter ses engagements en matière de développement durable dans ses achats (durables et responsables) par la formalisation d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologi-

quement Responsable (SPASER). Ce schéma déterminera les objectifs de politique publique

à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, ainsi que des éléments à caractère écologique contribuant à la promotion d'une économie circulaire.

Dans le domaine de la gestion patrimoniale, il s'agira de :

■ Développer un patrimoine adapté, performant et durable au service de l'usager

Il s'agit de garantir la stratégie immobilière et foncière par la sécurisation des transactions notamment sur l'Ecocité Cambaie-Oméga.

■ Mettre en œuvre les différentes politiques publiques de notre territoire en matière d'aménagement, tourisme, économie, déplacements, environnement ; et de ce fait, développer et gérer un patrimoine adapté et durable au service de l'usager.

■ Optimiser la gestion de nos biens et de nos occupants

Le TCO en tant propriétaire ou locataire doit assurer une gestion optimale d'actifs immobiliers (biens privés, domaine public et biens dormants) des occupants.

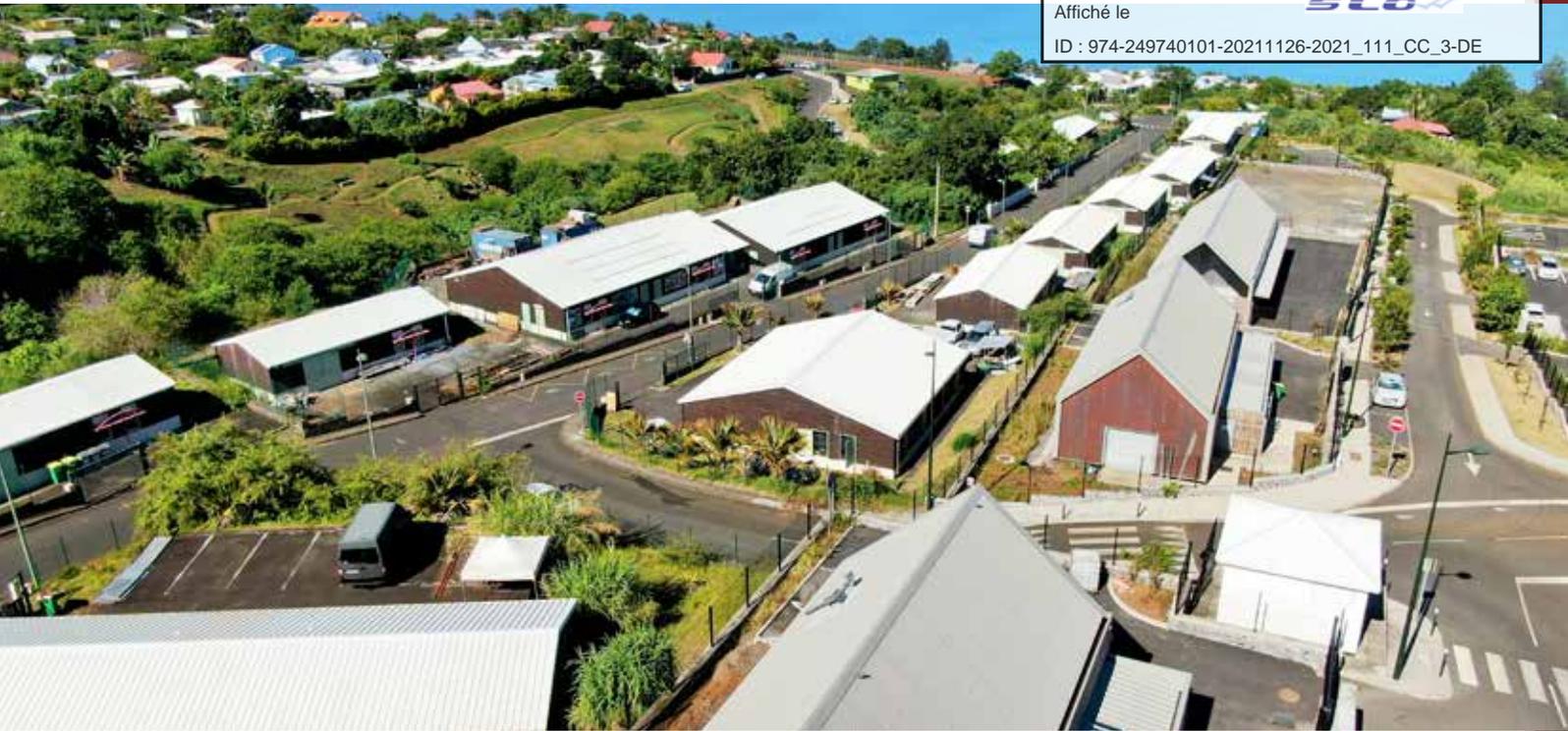
D'un point de vue technique, le TCO doit s'assurer que ses ouvrages et ses équipements soient constamment fonctionnels et en conformité avec la réglementation en vigueur et mener une politique de maintenance préventive.

Dans cette perspective, il est nécessaire :

- de conceptualiser un schéma directeur de la maintenance visant à définir précisément les opérations de maintenance courantes et le gros entretien à mener sur le patrimoine. L'objectif étant d'élaborer sur la base de ce schéma le plan pluriannuel d'investissement approprié ;
- de moderniser le suivi de l'état de nos équipements (utilisation d'applications dédiées permettant des relevés in-situ via des tablettes et/ou smartphones).
- d'engager une étude pour définir la stratégie de gestion de notre patrimoine. Cette étude établira un état des lieux sur les modalités de gestion de notre patrimoine, en particulier sur les zones d'activités économiques et définira la stratégie à mettre en œuvre au regard de la situation de rareté du foncier et de son coût élevé.

■ Valoriser et gérer nos actifs immobiliers

- Assurer la valorisation des actifs immobiliers par le biais de cessions, de mises à disposition, de baux ou autres titres. En 2022, l'enjeu sera d'améliorer, en particulier sur le domaine public intercommunal, le cadre réglementaire d'octroi des titres d'occupations domaniales en faveur du développement économique du territoire et dans le respect des nouveaux principes fixés par l'ordonnance d'avril 2017 (notamment la transparence et l'impartialité).
- Poursuivre la commercialisation des zones d'activités économiques : bail à construction, ou convention pour



Ecoparc, ZA Cambaie, ZA Bras Montvert, ZA du Port, ZA Pointe des Châteaux etc.

- Procéder aux cessions de régularisation dans les zones d'activités économiques : ZA Plateau Caillou, et Le Port. Le TCO doit poursuivre des procédures de demande de cession initiées auprès des communes avant le transfert des ZA. Ces demandes s'inscrivent dans le cadre de baux à construction avec option d'achat dont l'option avait été levée selon les conditions du contrat (obligation de vendre).
- Poursuivre la valorisation des biens : terrains du littoral de Trois-Bassins, terrains économiques à la Saline, site de la Maison Bénard à Trois-Bassins, site de la décharge de Cambaie (projet de ferme Photovoltaïque), ensemble immobilier du Pôle Loisir Nature de Dos d'Ane.
- Poursuivre ou mettre en œuvre les procédures de servitude d'utilité publique dans le cadre des réhabilitations des décharges (Le Port, Cambaie et Cocâtre).

■ Garantir la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de nos biens

Cette mission réalisée tout au long de l'année par des prestataires via des marchés, notamment s'agissant des équipements techniques, et par les équipes de la régie permet aux utilisateurs et usagers de fréquenter les différents sites du TCO maintenus en permanence fonctionnels.

Ci-après, les principales interventions dans ce domaine prévues en 2022 :

- Maintenir en état les voiries des ZAE en effectuant des menus travaux de réparation et d'amélioration dans l'attente des opérations lourdes de modernisation planifiées pour la période 2021-2030 ;
- Proposer et faire valider un projet de règlement de voirie dédié au ZAE en corrélation avec ceux éventuel-

lement existants dans les communes partenaires ;

- Achever la rénovation des ateliers mis à bail dans les ZAE de Cambaie, Vue Belle et Bras Montvert ;
- Mettre aux normes les installations dans les déchèteries, en intervenant notamment sur les équipements de défense contre l'incendie et les réseaux de récupération des eaux souillées ;
- Réaliser des interventions de rafraîchissement sur le bâtiment du siège livré depuis 6 ans (traitement des boiseries des garde-corps et claustras, remise en peinture des espaces communs, ...), achever la mise en œuvre des équipements dédiés à la sécurisation du site (volets roulants, dispositif de comptage du public présent à l'instant « T » demandé par les pompiers, ...) ;
- Optimiser la gestion du contrôle des parcelles et bâtiments acquis dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de Cambaie-Oméga, notamment en déployant des moyens coercitifs vis-à-vis des contrevenants ;
- Organiser et planifier sur les ports les opérations de réfection des bâtiments basées sur les diagnostics techniques réalisés en 2021, et plus particulièrement en réalisant les travaux de sécurisation des personnes et des biens sur le port de Saint-Gilles ;
- Rendre plus attractifs les espaces de loisirs et de tourisme : modernisation et agrandissement de l'aire de jeux d'eau du Littoral Sud de Saint-Leu ainsi que le skate-park provisoire.

IV-RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret n°2016-841 du 24 juin 2016, un rapport de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs est joint en annexe aux orientations budgétaires.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et temps de travail.

Principales orientations du budget 2022 en matière de pilotage des ressources humaines

La politique des Ressources Humaines est un enjeu majeur et un levier essentiel pour garantir :

- un service public de qualité en capacité de s'adapter aux nouveaux enjeux des politiques publiques au service des besoins des citoyens ;
- une gestion saine et rigoureuse des deniers publics.

L'année 2022 sera à nouveau marquée par des évolutions réglementaires et la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique ayant modifié en profondeur de nombreux domaines de la fonction publique territoriale.

Aussi, il faudra conjuguer en 2022 le déploiement d'orientations politiques nouvelles et structurantes à travers la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des Ressources Humaines et veiller à la juste allocation des moyens avec le double objectif d'efficience de l'action publique et de cadrage de l'évolution des dépenses.

Dans un contexte de complexité croissante, d'évolution de l'environnement et des compétences des collectivités territoriales, les élus sont amenés à penser autrement l'action publique en instaurant une nouvelle gouvernance.

Cette approche prospective favorise l'éclosion d'une organisation adaptée répondant aux besoins des citoyens avec le déploiement transversal des compétences et le pilotage des projets de l'EPCI.

Ainsi, la participation de l'ensemble des directions et des agents à l'élaboration des projets de service dans le cadre de la nouvelle organisation doit donner un nouvel élan à l'efficacité des services à travers l'optimisation et l'adaptation :

- de notre organisation qui se doit d'être plus fluide et collaborative,
- de notre fonctionnement autour des principes de transversalité et de coopération,
- de notre culture managériale.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la feuille de route 2020-2026 et doit permettre de répondre aux objectifs fixés par la nouvelle mandature et faciliter la réalisation du programme pluriannuel d'investissement.

Dans le cadre de sa politique des ressources humaines, le TCO entend répondre en 2022 à cinq enjeux :

- Optimiser la gestion de la masse salariale ;
- Sécuriser et fluidifier les processus de gestion administrative du personnel ;
- Augmenter le niveau général des compétences individuelles et collectives et développer une culture managériale commune ;
- Proposer de nouveaux modes organisationnels visant à améliorer les conditions de travail et développer la politique de prévention de l'ECPI,
- Favoriser la qualité de vie au travail.

EFFECTIFS REGLEMENTAIRES PAR STATUTS ET CATEGORIES

CATEGORIE A								
Statut/filière	Administrative		Technique		Culturelle		Total catégorie A	
	Titulaire	33	66%	36	88%	1	100%	70
Contractuel	15	30%	5	12%			20	22%
Collaborateur de cabinet	2	4%		0%			2	2%
Total	50	100%	41	100%	1	100%	92	100%

CATEGORIE B								
Statut/filière	Administrative		Technique		Culturelle		Total catégorie B	
	Titulaire	24	77%	11	52%	1	100%	36
Contractuel	7	23%	10	48%			17	32%
Collaborateur de cabinet	0	0%		0%			0	0%
Total	31	100%	21	100%	1	100%	53	100%

CATEGORIE C										
Statut/filière	Administrative		Technique		Animation		Police		Total catégorie C	
	Titulaire	51	96%	57	89%	19	100%	1	100%	128
Contractuel	2	4%	7	11%					9	7%
Collaborateur de cabinet	0	0%		0%					0	0%
Total	53	100%	64	100%	19	100%	1	100%	137	100%

Statut toutes catégories		
Titulaire	234	78%
Contractuel	65	22%
Collaborateur de cabinet	2	1%
Total	301	100%

Répartition par catégorie		
Catégorie A	92	31%
Catégorie B	53	18%
Catégorie C	137	46%
Sans Catégorie	19	6%
Total	301	100%

Dépenses de personnel au 31/10/2021

La masse salariale se répartit de la façon suivante :

REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

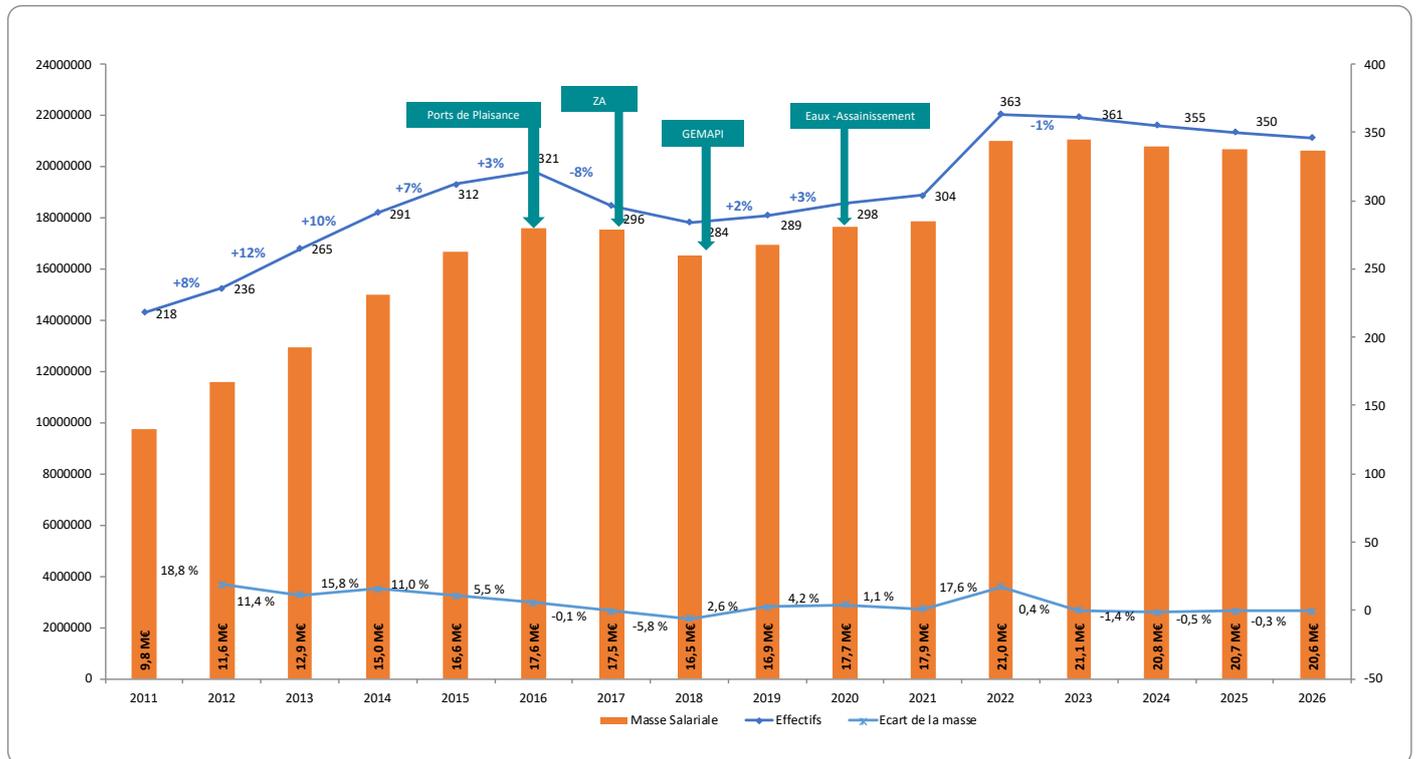
Statut	Masse salariale 2021 (cumul jusqu'au mois d'octobre)	Répartition en %
Titulaires	11 891 154,48 €	81,46%
Contractuels	2 414 241,62 €	16,54%
Détaché	21 269,42 €	0,15%
Droit Privé	246 828,63 €	1,69%
Allocataire	24 308,96 €	0,17%
Total	14 597 803 €	100%

Les éléments de rémunération tels que traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires (NBI), heures supplémentaires se répartissent de la façon suivante :

DETAIL DES ELEMENTS DE REMUNERATION

Éléments de rémunération	Masse salariale 2021 (cumul jusqu'au mois d'octobre)	Répartition en %
Traitement indiciaire des agents publics et rémunération de base des contractuels (droit public/privé)	8 269 278,40 €	56,65%
Charges	3 334 617,89 €	22,84%
Régime indemnitaire	2 694 507,04 €	18,46%
SFT	87 603,33 €	0,60%
Indemnité compensatrice	69 050,77 €	0,47%
NBI	68 510,18 €	0,47%
Prestations sociales (mutuelle)	49 926,54 €	0,34%
Allocation chômage	24 308,96 €	0,17%
Indemnité de résidence	- €	0,00%
Heures supplémentaires	- €	0,00%
Prime d'installation	- €	0,00%
Congés payés	- €	0,00%
Monétisation du CET	- €	0,00%
Total	14 597 803,11 €	100%

Evolution de la masse salariale et des effectifs 2011-2026



La masse salariale représente près de 15% des dépenses de fonctionnement du TCO et ce poste a particulièrement évolué depuis 2011, avec un pic d'augmentation des effectifs entre 2012-2013.

En 2016, la mise en œuvre d'une politique de l'emploi redéfinie autour d'une nouvelle organisation et recentrée sur une optimisation des effectifs malgré les transferts de compétences (GEMAPI, Zone d'Activité Economiques, Eau et Assainissement) est engagée et permet de limiter la croissance de la masse salariale à 5,5%.

Un nouveau projet d'organisation de l'administration a été engagé en mai 2021 dans le cadre d'un dialogue de gestion avec l'ensemble des directions et afin de prendre en compte :

- Les besoins des services suite aux nouvelles compétences du TCO (Eau-Assainissement, GEMAPI, Economie) et au transfert partiel de pouvoirs de police spéciale ;
- La nécessité de renforcer les ressources et compétences des services dans l'objectif de réaliser le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Avec l'objectif de donner un nouvel élan à l'efficacité des services, une projection de l'existant a été réalisée sur un mode stratégique en distinguant la notion de compétences clés. En

effet, avec les transferts de compétences et le niveau élevé des compétences ou de spécialisations exigées, de nouveaux postes ont été créés afin de réduire les écarts entre les besoins et les ressources des directions permettant de répondre aux orientations fixées par la nouvelle mandature et l'exercice des nouvelles compétences transférées par les différentes lois successives (MAPTAM, NOTRE...).

Ainsi, en 2022, l'évolution de la masse salariale sera de 17,6% dont 1% de glissement vieillesse-technicité (GVT).

La stabilisation des dépenses de fonctionnement devra se traduire par la mise en place d'actions telles que :

- L'absence de création de nouveaux emplois au profit de la transformation d'emplois existants ;
- L'analyse systématique de chaque demande de remplacement,
- La poursuite des efforts engagés sur les moyens complémentaires (renforts/remplacement) ;
- Le maintien de la priorité donnée à la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants.

Avantages en nature

Des véhicules de fonction sont affectés au Directeur de Cabinet, à la DGS et aux DGA au titre des avantages en nature soumis à imposition.

Temps de travail

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue abroger le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail. Les collectivités doivent redéfinir par délibération des règles relatives au temps de travail de leurs agents conformes à la réglementation des 1607 heures avec une mise en œuvre au plus tard le 01/01/2022.

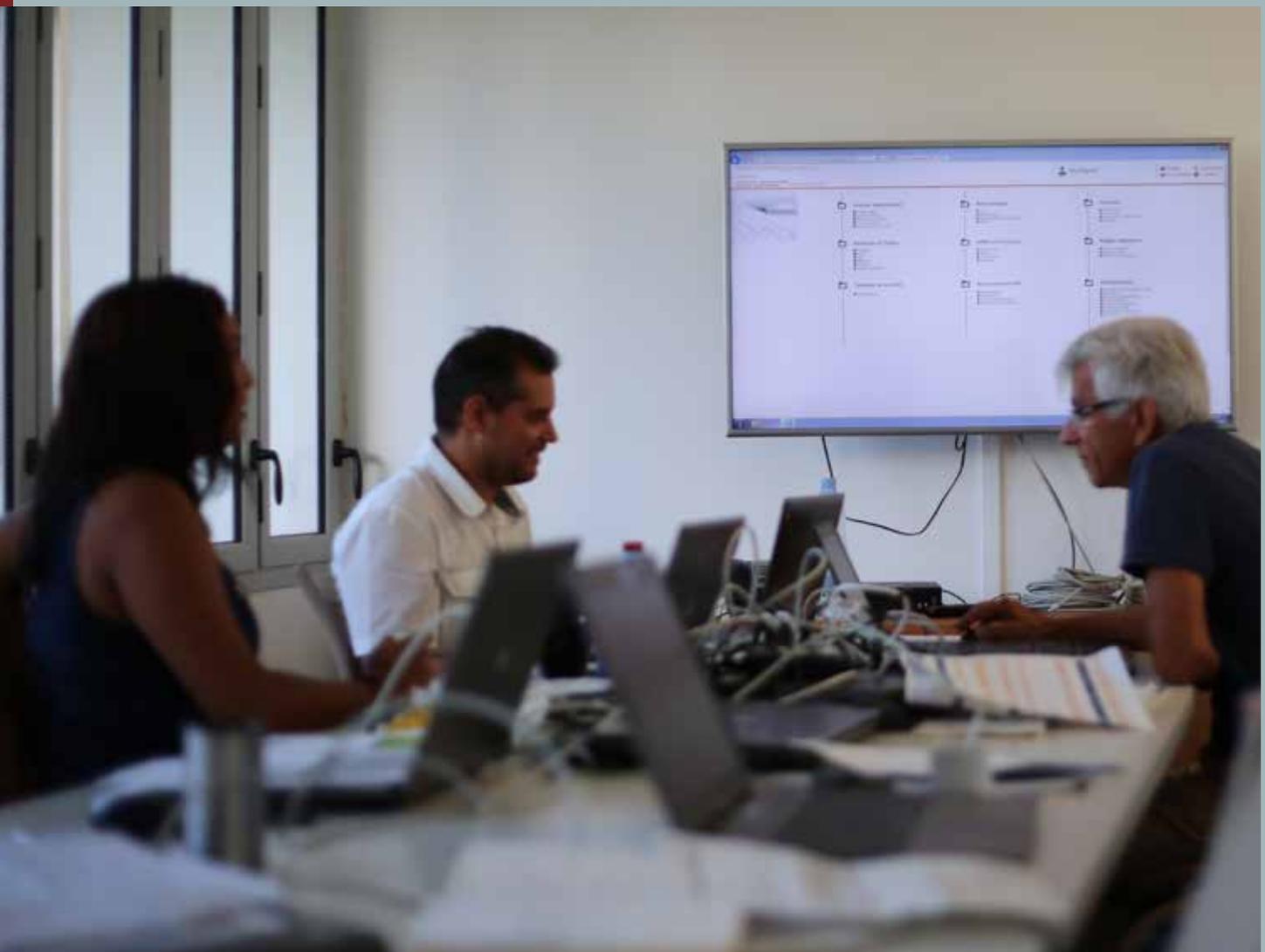
L'organisation du temps de travail des agents de l'établissement est fixée dans le Règlement Intérieur Général (RIG) du TCO approuvé en août 2017 (délibération n°2017_060_BC_2 en date du 7 août 2017).

Le temps de travail annuel des agents de l'établissement est proche de la durée annuelle réglementaire de 1 607 heures ; le TCO y dérogeant de 14 heures en raison :

- des modalités de réalisation de la journée de solidarité (7 heures) ;
- des demi-journées de congés accordées aux agents les 24 et 31 décembre (durée équivalente à 7 heures).

En conséquence, la mise en conformité avec le décompte annuel du temps de

- la suppression des deux demi-journées accordées pour les fêtes de fin d'année ;
- la définition de nouvelles modalités de réalisation des 7 heures équivalentes à la journée de solidarité en concertation avec les organisations syndicales.



V - PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DU TCO

Intitulés des opérations	Coût global de l'opération	Prévisions							
		Budget 2021	2022	2023	2024	2025	2026	> 2026	
Ecocité (foncier)	10 324 906	4 096 628	-						-
Foncier de Cambaie	7 712 974	3 756 628	-	-	-	-	-	-	-
DUP Cambaie Foncier - annulé EPFR	2 611 932	340 000	-	-	-	-	-	-	-
GIP Ecocité (études)	2 971 269	-	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
Zones d'activités	43 228 806	3 217 809	4 530 930	7 440 349	8 222 126	5 688 413	543 163	761 682	
Extension ZA Bras Monvert	5 250 382	213 660	-	-	-	-	-	-	-
Extension ZA Pointe des Châteaux (phase travaux)	5 922 863	1 634 870	-	-	-	-	-	-	-
Etude de modernisation des ZA (cf. DTP)	179 494	-	-	-	-	-	-	-	-
Tavaux remise en état et modernisation des ZA	26 514 776	866 584	4 194 550	7 190 349	7 972 126	5 438 413	293 163		
Etude faisabilité économique ZAP	191 536	60 000	86 380						
ZAE La Saline (foncier)	1 337 831	230 000							
Gestion autres zones d'activités	3 831 924	212 695	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	761 682
Tourisme et loisirs	16 079 366	953 870	1 496 765	1 225 466	586 667	586 667	567 651	-	-
Pôle Loisirs et Nature de Dos D'Ane (travaux + foncier)	7 043 581	68 100	75 452	-	-	-	-	-	-
Sentier littoral Ouest (Tranche 1) - Saint-Paul	3 450 726	490 000	403 813	-	-	-	-	-	-
Sentier littoral Tranche 2 (St-Leu, La Possession, Le Port, 3 bassins)	1 720 000	-		50 000	556 667	556 667	556 667		-
Bureau d'Informa ^o Touristique (Mafate)	1 085 000	26 000	380 000	645 466	-	-	-	-	-
Gestion patrimoniale - Travaux divers Camping	390 427	264 770							
Village Touristique de Saint-Gilles (frais d'études Tamarun)	194 938	-	107 500	-	-	-	-	-	-
Gestion patrimoniale - Signalétique touristique (maintenance - signalétique route Hubert Delisle)	1 147 194	65 000	30 000	30 000	30 000	30 000	10 984		-
Construction d'un Skate Parc (Saint-Leu)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	-	-	-	-
Ecobox Cambaie & Trois Bassins + études prospectives	47 500	40 000							
Port de plaisance et économie bleue	52 147 268	2 171 364	3 493 219	8 842 274	13 264 774	9 253 350	6 751 640	5 350 000	
Port de plaisance Pointe des Galets (mise aux normes)	4 800 660	-	1 231 561	1 642 082	1 796 333	-	-	-	-
Réseau AEP - Port de la Pointe des Galets	971 945	341 690	201 524	-	-	-	-	-	-
Port de plaisance St Gilles les bains (Tranche 1 et 2 : Mise aux normes des infrastructures + diagnostic et travaux bât)	2 368 663	486 377	500 000	140 059					
Port de Saint-Gilles : Bâtiment	5 006 000	404 360		150 000	1 250 000	1 800 000	1 401 640		-
Port de Saint-Gilles : Infrastructures	6 000 000	546 650	250 000	600 000	2 500 000	2 103 350			-
Port de Saint-Gilles : Locaux techniques et zone de carénage	1 700 000	-	100 000	500 000	1 100 000	-	-	-	-
Port de plaisance St Leu - Maison de la mer et du tourisme bleu	5 300 000	392 287	1 210 134	1 210 134	1 268 442	-	-	-	-
Port de Saint-Leu : Infrastructures maritimes et terrestres	6 000 000			600 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Mise en œuvre du programme Odyssea	20 000 000	-		4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Enseignement artistique et culture	5 712 056	497 808	1 296 646						-
Centre d'enseignement artistique intercommunal	4 104 871	75 000	1 065 000	-	-	-	-	-	-
Equipeement du Centre d'enseignement artistique intercommunal	230 850	-	150 000	-	-	-	-	-	-
LENA (cf. DTP)	332 335	178 808	81 646	-	-	-	-	-	-
Fonds de concours (Médiathèque de Saint-Leu + Piscine Port)	1 044 000	244 000	-	-	-	-	-	-	-
Economie numérique	1 858 382	116 736	191 829	82 520					-
Carte Vie Quotidienne (CVQ)	1 237 529	-	-	-	-	-	-	-	-
Village numérique	347 728	73 788	108 861	-	-	-	-	-	-
Système d'information du territoire (SIT)	172 650	448	82 968	82 520	-	-	-	-	-
Gestion Patrimoniale - TIC	100 475	42 500	-	-	-	-	-	-	-
Lutte contre le logement indigne & études aménagement	33 809 416	2 986 938	4 503 105	5 592 660	5 441 228	4 767 533	4 643 412	3 018 861	
Plan Intercommunal de Lutte Habitat Indigne 2019+	10 009 500	577 000	1 568 333	1 566 667	1 566 667	1 566 667	1 566 667	1 566 667	1 560 272
Etudes planification aménagement (dont daac, scot, plh, mafate, plan paysage, les hauts, ZALM (aménagement))	5 226 757	850 188	500 000	500 000	500 000	500 000	742 737		-
Fonds Intercommunal d'aménagement et de développement des Hauts de l'Ouest (FIADHO) CP	5 500 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	
Mise en œuvre plan d'actions du PLH3	1 204 426	215 000	100 000	150 000	100 000	100 000	74 285		-
Plan d'actions foncières Intercommunal (obs foncier, études d'opportunités)	750 000	-	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000		-
Plan d'actions foncières Intercommunal	4 500 000	-		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) tranche 1 travaux	4 299 546	1 187 000	859 909	859 909	801 475	-	-	-	-
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) tranche 1 ingénierie	1 105 954	-	145 973	134 723	147 223	109 723	109 723	458 589	
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) PIA	835 559		128 890	189 663	175 863	341 143			-
Mise en œuvre conventions opérationnelles CIA/PPGDID	234 924	40 000	50 000	41 698					
Piste Rivière des Galets	85 000	60 000	-	-	-	-	-	-	-
Centre funéraire intercommunal - Etudes	57 750	57 750							

Intitulés des opérations	Montant total des subventions (Europe, Etat, autres)	Montants subventions attendues (Europe, Etat, autres)						
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	> 2026
Ecocité (foncier)	-	-	-	-	-	-	-	-
Foncier de Cambaie	-	-	-	-	-	-	-	-
DUP Cambaie Foncier - annuité EPFR	-	-	-	-	-	-	-	-
GIP Ecocité (études)	742 516							
Zones d'activités	25 660 557	1 049 500	566 153	4 115 960	6 777 983	6 751 469	2 709 046	895 843
Extension ZA Bras Monvert	1 709 998	-	-	-	-	-	-	-
Extension ZA Pointe des Châteaux (phase travaux)	2 445 224	882 000	531 165	-	-	-	-	-
Etude de modernisation des ZA (cf. DTP)	199 833	167 500	-	-	-	-	-	-
Tavaux remise en état et modernisation des ZA	21 250 302	-	-	4 115 960	6 777 983	6 751 469	2 709 046	895 843
Etude faisabilité économique ZAP	55 200	-	34 988	-	-	-	-	-
ZAE La Saline (foncier)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion autres zones d'activités	-	-	-	-	-	-	-	-
Tourisme et loisirs	5 418 502	1 478 000	1 776 900	849 900	448 000	-	-	-
Pôle Loisirs et Nature de Dos D'Ane (travaux + foncier)	575 136	-	-	-	-	-	-	-
Sentier littoral Ouest (Tranche 1) - Saint-Paul	2 687 866	1 478 000	919 300	-	-	-	-	-
Sentier littoral Tranche 2 (St-Leu, La Possession, Le Port, 3 bassins)	896 000	-	-	448 000	448 000	-	-	-
Bureau d'Informa* Touristique (Mafate)	759 500	-	607 600	151 900	-	-	-	-
Gestion patrimoniale - Travaux divers Camping	-	-	-	-	-	-	-	-
Village Touristique de Saint-Gilles (frais d'études Tamarun)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion patrimoniale - Signalétique touristique (maintenance - signalétique route Hubert Delisle)	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction d'un Skate Parc (Saint-Leu)	500 000	-	250 000	250 000	-	-	-	-
Ecobox Cambaie & Trois Bassins + études prospectives	-	-	-	-	-	-	-	-
Port de plaisance et économie bleue	14 610 000	530 000	-	-	2 244 000	2 244 000	2 244 000	7 314 000
Port de plaisance Pointe des Galets (mise aux normes)	564 000	530 000	-	-	-	-	-	-
Réseau AEP - Port de la Pointe des Galets	-	-	-	-	-	-	-	-
Port de plaisance St Gilles les bains (Tranche 1 et 2 : Mise aux normes des infrastructures + diagnostic et travaux bât)	-	-	-	-	-	-	-	-
Port de Saint-Gilles : Bâtiment	-	-	-	-	-	-	-	-
Port de Saint-Gilles : Infrastructures	-	-	-	-	-	-	-	-
Port de Saint-Gilles : Locaux techniques et zone de carénage	-	-	-	-	-	-	-	-
Port de plaisance St Leu - Maison de la mer et du tourisme bleu	-	-	-	-	-	-	-	-
Port de Saint-Leu : Infrastructures maritimes et terrestres	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en œuvre du programme Odyssea	14 046 000	-	-	-	2 244 000	2 244 000	2 244 000	7 314 000
Enseignement artistique et culture	2 649 525	30 000	-	992 985	-	-	-	-
Centre d'enseignement artistique intercommunal	2 549 525	-	-	992 985	-	-	-	-
Equipement du Centre d'enseignement artistique intercommunal	-	-	-	-	-	-	-	-
LENA (cf. DTP)	100 000	30 000	-	-	-	-	-	-
Fonds de concours (Médiathèque de Saint-Leu + Piscine Port)	-	-	-	-	-	-	-	-
Economie numérique	-	-	-	-	-	-	-	-
Carte Vie Quotidienne (CVQ)	-	-	-	-	-	-	-	-
Village numérique	-	-	-	-	-	-	-	-
Système d'information du territoire (SIT)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion Patrimoniale - TIC	-	-	-	-	-	-	-	-
Lutte contre le logement indigne & études aménagement	8 521 377	286 500	217 050	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	2 886 000
Plan Intercommunal de Lutte Habitat Indigne 2019+	8 007 600	164 000	150 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	2 893 600
Etudes planification aménagement (dont daac, scot, plh, mafate, plan paysage, les hauts, ZALM (aménagement))	344 327	12 500	-	-	-	-	-	-
Fonds Intercommunal d'aménagement et de développement des Hauts de l'Ouest (FIADHO) CP	35 000	-	35 000	-	-	-	-	-
Mise en œuvre plan d'actions du PLH3	110 000	110 000	-	-	-	-	-	-
Plan d'actions foncières Intercommunal (obs foncier, études d'opportunités)	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'actions foncières Intercommunal	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) tranche 1 travaux	32 050	-	32 050	-	-	-	-	-
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) tranche 1 ingénierie	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de concours NPNRU Ariste Bolon (2020-2026) PIA	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en œuvre conventions opérationnelles CIA/PPGDID	-	-	-	-	-	-	-	-
Piste Rivière des Galets	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre funéraire intercommunal - Etudes	-	-	-	-	-	-	-	-

Intitulés des opérations	Coût global de l'opération							
		Budget 2021	2022	2023	2024	2025	2026	> 2026
Environnement	60 369 741	10 669 391	16 265 184	9 731 790	5 645 304	2 396 005	1 915 689	2 654 115
Acquisition bacs OM+CS	13 666 376	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 610 865
Puçage du parc existant	498 015	-	-	166 005	166 005	166 005	-	-
Nouvelle base de dotations des bacs roulant pour tarification incitative	1 500 000	-	-	750 000	750 000	-	-	-
Expérimentation colonnes enterrées (100 unités)	1 440 000	-	-	600 000	600 000	240 000	-	-
Acquisition de CPU	2 583 018	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	257 347
Autres acquisitions (verres, bornes et caissons)	1 159 555	404 280	95 000	95 000	95 000	95 000	20 689	-
Acquisition de bio composteurs	2 420 280	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000	284 393
Remplacement de la déchetterie de l'Hermitage	910 000	-	546 000	364 000	-	-	-	-
Création de nouvelles déchetteries (Bois de Nêfles, Saline les Hauts, La Possession)	2 763 595	19 297	1 642 200	1 102 098	-	-	-	-
Gestion Patrimoniale - Déchetterie	1 179 873	113 800	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	466 157
Déchetterie de Dos d'Ane	89 839	6 607	-	-	-	-	-	-
Contrôle d'accès en déchetterie (barrières, bornes, lecteurs...)	450 000	-	-	180 000	270 000	-	-	-
Régularisation Emprise Déchetterie le Port (CCIR) av 277	50 000	-	50 000	-	-	-	-	-
Réhabilitation de la fourrière de Cambaie	507 539	42 500	46 535	-	-	-	-	-
Construction du centre animalier de l'Eperon	3 890 000	168 800	250 000	2 761 857	652 188	-	-	-
Réhabilitation de la décharge Cocatre	1 415 912	30 000	980 000	189 700	-	-	-	-
Réhabilitation de la décharge du Port	4 388 500	8 900	1 976 685	809 174	1 217 111	-	-	-
Cambaie : réhabilitation de la décharge / Investissement préalable ferme solaire	4 772 999	1 795 500	1 779 384	818 956	-	-	-	-
Actions de prévention	117 264	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	25 353
Subvention aux associations 2018/2020	85 250	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Panneaux d'information	159 726	54 707	5 366	-	-	-	-	-
Aménagement points d'apports volontaires à Mafate	50 000	25 000	25 000	-	-	-	-	-
ILEVA	16 272 000	6 200 000	6 974 013	-	-	-	-	-
Transports	36 733 647	5 933 842	3 323 682	1 542 337	1 638 780	5 310 889	4 658 310	20 000
Acquisition de bus propres (100 bus) 2018/2024	14 356 669	1 600 000	400 000	450 000	750 000	750 000	500 000	-
Arrêts de bus	2 716 531	75 000	414 167	414 167	400 000	400 000	419 735	-
Dépôts bus (semto + saline)	70 941	42 590	19 467	-	-	-	-	-
Pôle d'échanges Aimé Césaire (hors foncier)	5 753 853	3 281 400	1 692 232	-	-	-	-	-
IP Saint-Paul	696 278	56 000	-	-	-	-	-	-
Bus à Haut niveau de Services (études)	185 000	-	185 000	-	-	-	-	-
Itinéraires privilégiés (études et travaux) - Florès Malacca/20 décembre/Cœur de ville/RN1	7 786 900	10 000	110 670	150 670	73 780	3 725 890	3 715 890	-
Transport par câble (études)	187 500	-	75 000	112 500	-	-	-	-
Pôles d'échanges Saint-Gilles les Hauts + La Saline + gare routière de Saint-Paul	1 704 835	12 080	12 147	-	-	-	-	-
Covoiturage	95 000	-	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	20 000
Etudes prospectives diverses (mode de transports, déplacement zone balnéaire...)	930 140	258 100	50 000	50 000	50 000	50 000	7 685	-
Schéma Directeur Intercommunal Vélo + Aménagement pistes + acquisitions vélos	2 250 000	598 672	350 000	350 000	350 000	369 999	-	-
Transition énergétique	22 734 476	979 284	2 023 083	5 604 284	4 604 284	4 604 284	4 604 284	219 083
Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) - Phase 1	2 058 029	-	1 043 799	1 000 000	-	-	-	-
Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) - Phase 2	14 500 000	-	-	3 625 000	3 625 000	3 625 000	3 625 000	-
Contrat de Transition Ecologique (CTE) / D° Innovation	6 176 447	979 284	979 284	979 284	979 284	979 284	979 284	219 083
Gestion patrimoniale	7 420 186	924 771	925 663	567 165	567 165	567 165	567 165	1 303 562
Gestion patrimoniale / Gestion foncière	979 678	103 576	92 328	106 165	106 165	106 165	106 165	94 970
Travaux du siège + autres sites administratifs	3 653 465	495 990	500 000	260 000	260 000	260 000	260 000	627 425
Gestion patrimoniale - Leader	407 084	43 000	44 075	48 000	48 000	48 000	48 000	94 199
Autres sites du TCO (Four à chaux, maison de Vue Belle...)	2 379 959	282 205	289 260	153 000	153 000	153 000	153 000	486 967
Système d'information et des organisations	6 114 774	866 900	888 573	800 000	800 000	800 000	800 000	-
Système d'information et des organisations	6 114 774	866 900	888 573	800 000	800 000	800 000	800 000	-
Moyens logistiques	1 034 992	80 940	187 604					
Moyens logistiques	1 034 992	80 940	80 940	80 940	80 940	80 940	80 940	187 604
Direction Finances	2 019 300	452 000	160 000					
Finances	2 019 300	452 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Eaux pluviales	13 426 082	1 447 400	1 200 000	5 975 094				
Eaux pluviales	13 426 082	1 447 400	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	5 975 094
Diverses dépenses	1 061 866	215 243	80 000	377 433				
Diverses dépenses (insertions, communication...)	1 061 866	215 243	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	377 433
TOTAL PPI du budget principal (hors foncier cambaie EPFR)	317 046 533	35 610 924	40 629 620	43 119 785	42 461 268	35 665 246	26 742 254	20 197 434
Budget annexe : GEMAPI	109 310 169	7 561 420	8 470 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	29 391 139
Budget annexe : Eau	62 025 548	17 547 427	12 249 439	13 291 214	4 159 786	4 490 318	4 490 318	4 490 318
Budget annexe : Assainissement	29 021 229	9 973 108	1 291 836	3 794 274	3 794 274	3 794 274	3 794 274	2 530 090
TOTAL PPI (avec GEMAPI + Eau Assainissement)	517 403 479	70 692 879	62 640 895	70 205 273	60 415 328	53 949 838	45 026 846	56 608 981

Intitulés des opérations	Montant total des subventions (Europe, Etat, autres)	Montants subventions						
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	> 2026
Environnement	4 967 700	925 000	1 100 000	1 675 400	933 600	-	-	-
Acquisition bacs OM+CS	83 700	-	-	-	-	-	-	-
Puçage du parc existant	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle base de dotations des bacs roulant pour tarification incitative	-	-	-	-	-	-	-	-
Expérimentation colonnes enterrées (100 unités)	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de CPU	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres acquisitions (verres, bornes et caissons)	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de bio composteurs	250 000	-	-	-	-	-	-	-
Remplacement de la déchetterie de l'Hermitage	-	-	-	-	-	-	-	-
Création de nouvelles déchetteries (Bois de Nêfles, Saline les Hauts, La Possession)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion Patrimoniale - Déchetterie	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchetterie de Dos d'Ane	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrôle d'accès en déchetterie (barrières, bornes, lecteurs...)	-	-	-	-	-	-	-	-
Régularisation Emprise Déchetterie le Port (CCIR) av 277	-	-	-	-	-	-	-	-
Réhabilitation de la fourrière de Cambaie	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction du centre animalier de l'Eperon	2 334 000	-	1 400 400	933 600	-	-	-	-
Réhabilitation de la décharge Cocatre	-	-	-	-	-	-	-	-
Réhabilitation de la décharge du Port	-	-	-	-	-	-	-	-
Cambaie : réhabilitation de la décharge / Investissement préalable ferme solaire	2 300 000	925 000	1 100 000	275 000	-	-	-	-
Actions de prévention	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention aux associations 2018/2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Panneaux d'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Aménagement points d'apports volontaires à Mafate	-	-	-	-	-	-	-	-
ILEVA	-	-	-	-	-	-	-	-
Transports	52 788 359	885 908	1 542 584	1 691 585	1 270 967	5 371 766	7 439 464	32 900 251
Acquisition de bus propres (100 bus) 2018/2024	-	-	-	-	-	-	-	-
Arrêts de bus	263 935	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts bus (semto + saline)	-	-	-	-	-	-	-	-
Pôle d'échanges Aimé Césaire (hors foncier)	2 837 497	885 908	1 320 118	330 029	-	-	-	-
IP Saint-Paul	2 632 630	-	-	789 789	789 789	1 053 052	-	-
Bus à Haut niveau de Services (études)	12 030 068	-	72 815	227 315	171 044	2 912 947	6 105 697	2 540 251
Itinéraires privilégiés (études et travaux) - Florès Malacca/20 décembre/Cœur de ville/RN1	2 336 070	-	33 201	45 201	22 134	1 117 767	1 117 767	-
Transport par câble (études)	31 485 000	-	33 750	299 250	288 000	288 000	216 000	30 360 000
Pôles d'échanges Saint-Gilles les Hauts + La Saline + gare routière de Saint-Paul	1 000 175	-	-	-	-	-	-	-
Covoiturage	-	-	-	-	-	-	-	-
Etudes prospectives diverses (mode de transports, déplacement zone balnéaire...)	202 984	-	82 700	-	-	-	-	-
Schéma Directeur Intercommunal Vélo + Aménagement pistes + acquisitions vélos	-	-	-	-	-	-	-	-
Transition énergétique	8 963 200	111 000	50 000	54 900	2 175 000	2 175 000	2 175 000	2 175 000
Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) - Phase 1	47 300	-	-	-	-	-	-	-
Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) - Phase 2	8 700 000	-	-	-	2 175 000	2 175 000	2 175 000	2 175 000
Contrat de Transition Ecologique (CTE) / D ³ Innovation	215 900	111 000	50 000	54 900	-	-	-	-
Gestion patrimoniale	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion patrimoniale / Gestion foncière	-	-	-	-	-	-	-	-
Travaux du siège + autres sites administratifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion patrimoniale - Leader	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sites du TCO (Four à chaux, maison de Vue Belle...)	-	-	-	-	-	-	-	-
Système d'information et des organisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Système d'information et des organisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyens logistiques	17 194	-	-	-	-	-	-	-
Moyens logistiques	17 194	-	-	-	-	-	-	-
Direction Finances	-	-	-	-	-	-	-	-
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-
Eaux pluviales	-	-	-	-	-	-	-	-
Eaux pluviales	-	-	-	-	-	-	-	-
Diverses dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-
Diverses dépenses (insertions, communication...)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PPI du budget principal (hors foncier cambaie EPFR)	124 338 930	5 295 908	5 252 687	10 580 730	15 049 549	17 742 235	15 767 510	46 171 094
Budget annexe : GEMAPI	34 542 550	2 728 000	3 900 000	3 214 735	3 214 735	3 214 735	3 214 735	4 453 075
Budget annexe : Eau	37 215 329	6 497 542	3 100 565	5 330 693				
Budget annexe : Assainissement	17 412 737	1 789 912	-	1 813 827	1 813 827	1 813 827	1 813 827	8 367 518
TOTAL PPI (avec GEMAPI + Eau Assainissement)	213 509 547	16 311 362	12 253 252	20 939 985	25 408 804	28 101 490	26 126 765	64 322 381

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID : 974-249740101-20211126-2021_111_CC_3-DE

Budgétaires 2022

**TERRITOIRE
DE LA CÔTE OUEST**

SAINT-LEU · TROIS-BASSINS
SAINT-PAUL · LE PORT · LA POSSESSION



ORIENTATION
Les